

NEF

L'insertion des sortants de l'enseignement secondaire

**Des résultats issus de l'enquête
Génération 2004**

Jean-Jacques Arrighi, Céline Gasquet, Olivier Joseph

**NOTES
EMPLOI
FORMATION**

42

juin 2009

Céreq

Déjà parus

Orientation : quels repères pour trouver son chemin ?

Gérard Boudesseul, en collaboration avec Cyril Coinaud, Yvette Grelet, Céline Vivent
NEF 33, septembre 2008

Orientation : la parole aux élèves

Thierry Berthet (coord.), Stéphanie Dechezelles, Rodolphe Gouin, Véronique Simon
NEF 34, septembre 2008

Les acteurs locaux de l'orientation : un exemple aquitain

Thierry Berthet (coord.), Stéphanie Dechezelles, Rodolphe Gouin, Véronique Simon
NEF 35, septembre 2008

Le système d'orientation. Entre choix individuels et contraintes d'action publique

Thierry Berthet, Yvette Grelet, Claudine Romani (coord.)
NEF 36, octobre 2008

Très petites, petites et moyennes entreprises : entre tradition et innovation

Elyes Bentabet
NEF 37, octobre 2008

La VAE en entreprise : une démarche collective qui soutient des projets individuels

Damien Brochier, Françoise Kogut-Kubiak, Chantal Labruyère, Nathalie Quintero
NEF 38, novembre 2008

Les professions intermédiaires dans les entreprises

Martine Möbus, avec le concours d'Anne Delanoë
NEF 39, janvier 2009

L'apprentissage au sein de l'Éducation nationale : une filière sortie de la clandestinité

Jean-Jacques Arrighi, Damien Brochier
NEF 40, avril 2009

Qui sort de l'enseignement secondaire ?

Jean-Jacques Arrighi, Céline Gasquet, Olivier Joseph
NEF 41, juin 2009

La liste complète des NEF parues peut être consultée
sur le site internet du Céreq

www.cereq.fr

La collection Notes Emploi Formation regroupe des textes qui présentent des résultats d'études réalisées dans le cadre des activités du Céreq et de son réseau. Elle propose des analyses récentes sur les diverses dimensions de la relation entre formation et emploi. Ces notes, éventuellement amendées et enrichies, pourront être ultérieurement publiées sur d'autres supports.

Synthèse

À partir des résultats de l'enquête Génération 2004, cette note s'efforce de dresser un panorama de l'insertion des jeunes dont le plus haut diplôme est un titre de l'enseignement secondaire. Sa grille d'entrée est le diplôme détenu en fin de formation initiale.

La première partie établit un constat général de l'insertion des jeunes selon le diplôme et la spécialité de formation. Elle confirme les difficultés particulières que les jeunes rencontrent dans les spécialités déjà identifiées comme « problématiques » dans l'analyse des parcours scolaires, telles que la comptabilité, le secrétariat, les services à la collectivité ou le textile- habillement. Elle montre également que ceux qui entrent sur le marché du travail sans diplôme connaissent très rarement une stabilisation en emploi durable, quelle que soit la spécialité de formation qui ne joue que sur l'accès à l'emploi. Pour les diplômés d'un CAP, d'un BEP ou d'un baccalauréat, la spécialité de formation joue en revanche un rôle très significatif à la fois sur l'accès à l'emploi et sur la qualité de l'emploi occupé.

La seconde partie éclaire cinq enjeux forts des politiques publiques conduites dans l'enseignement secondaire. Sortir sans diplôme ou avec un CAP ou un BEP, quelles différences ? Qu'apporte à court terme la poursuite d'études à l'issue d'un CAP ou d'un BEP ? En termes d'insertion, quelles sont les différences des divers baccalauréats ? Comment se caractérise l'avantage des apprentis sur le marché du travail ? Pourquoi de telles difficultés pour les filles sorties de l'enseignement secondaire ? Au terme de ces investigations, il apparaît que les sorties sans diplôme constituent de solides matrices de précarité : trois ans après leur arrivée sur le marché du travail, les jeunes ayant quitté l'école en 2004 sans aucun diplôme connaissent un taux de chômage de 33 %, alors qu'il est de 15 % pour ceux détenant un diplôme de l'enseignement secondaire et de 7 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur. Mais si la poursuite d'études vers un baccalauréat ou un brevet professionnel améliore nettement les perspectives d'emploi dans certaines spécialités comme l'agriculture, le commerce ou la coiffure, elle se révèle insuffisante dans le cas des formations du secrétariat et de la comptabilité : le taux de chômage des diplômés d'un baccalauréat en secrétariat atteint 24 % quand celui des diplômés d'un CAP-BEP en bâtiment ou structures métalliques n'est que de 10 %. En outre, les jeunes titulaires d'un baccalauréat général connaissent des difficultés similaires lorsqu'ils tentent de le valoriser directement sur le marché du travail sans entrer dans l'enseignement supérieur.

À l'inverse, une formation en apprentissage procure un net avantage sur le marché du travail à la fois pour l'accès à l'emploi et pour la qualité des emplois occupés ; cependant, la comparaison est quelque peu limitée car elle porte sur des publics différents. Enfin, l'accès au marché du travail est toujours beaucoup plus problématique pour les filles. Ce qui est paradoxal car le niveau d'éducation moyen des filles sorties de l'enseignement secondaire est beaucoup plus élevé que celui des garçons et que, loin de les défavoriser, les spécialités qu'elles suivent et les diplômes qu'elles obtiennent contribuent au contraire à améliorer leur situation. Elles ont donc un handicap propre sur le marché du travail qui provient pour l'essentiel des discriminations, qui, aujourd'hui encore, régissent les univers professionnels.

Il reste que le diplôme n'est qu'un résumé de différentes dimensions enchevêtrées qui « surdéterminent » l'accès à l'emploi, comme le sexe, l'origine nationale, l'espace de résidence, l'activité des parents et leur statut d'emploi, les réseaux familiaux et de proximité, le parcours scolaire, leur proximité physique à certains emplois, les moyens qu'ils ont – ou qu'ils n'ont pas – de se déplacer, etc. Dès lors, les premiers résultats présentés par cette note ne constituent qu'une première étape. Et, seules des investigations de type économétrique sont susceptibles d'établir l'effet propre de tel ou tel diplôme « toutes choses égales par ailleurs ».

AUTEURS

**Jean-Jacques Arrighi,
Céline Gasquet et
Olivier Joseph, Céreq.**



Sommaire

Introduction	5
1. Insertion et spécialités de formation	8
1.1. Les difficultés professionnelles des jeunes issus des spécialités de secrétariat, comptabilité, habillement, services à la comptabilité ou des spécialités industrielles des transformations	9
1.2. Les bonnes conditions d'insertion des jeunes issus des spécialités de la santé et du travail social.....	10
1.3. Au croisement de la spécialité et du diplôme	11
2. Cinq questions récurrentes	16
2.1. Sortir sans qualification, échouer à son diplôme ou obtenir un CAP ou un BEP, quelles différences ?	17
2.2. Poursuivre sa scolarité après un CAP ou un BEP, quel intérêt ?	23
2.3. S'insérer avec un baccalauréat : professionnel, technologique ou général, le type de baccalauréat est-il déterminant ?	27
2.4. Quelle insertion pour les apprentis ?.....	33
2.5. L'insertion des filles : des difficultés largement imputables à un système sexué d'emploi	41
Conclusion	47
Références bibliographiques.....	48
Annexe 1	49
Annexe 2.....	52
Annexe 3.....	62

Introduction

Dans un précédent travail, nous avons cherché à caractériser avec précision la population des jeunes qui, au cours de l'année 2004, avaient achevé leurs études dans un établissement de l'enseignement secondaire, apprentis et scolaires, diplômés et non diplômés (Arrighi, Gasquet et Joseph 2009). Nous nous intéressons ici aux conditions d'accès à l'emploi des jeunes (voir encadré page 8) dont le plus haut diplôme est un titre de l'enseignement secondaire. Certains peuvent être sortis d'une classe de collège ou avoir quitté une année non terminale de l'enseignement professionnel : ils seront réputés « sans qualification ». D'autres peuvent également avoir échoué à obtenir un CAP, un BEP ou un baccalauréat de l'enseignement général et technologique, et ils seront réputés « sans diplôme ». Pour tous les cas restants, il sera considéré que la carte qu'ils tentent de valoriser sur le marché du travail au cours de ces premières années d'activité est le diplôme le plus élevé qu'ils détiennent.

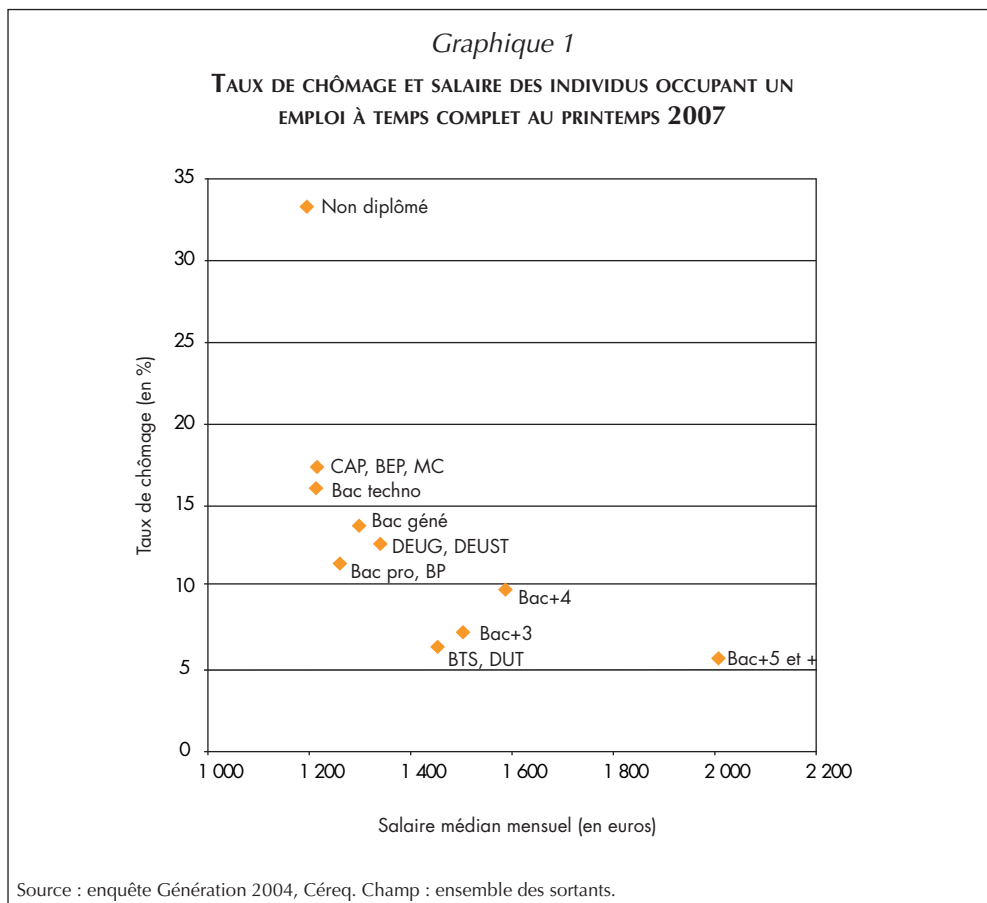
Notre propos s'organisera en deux temps. Dans un premier aperçu synthétique, nous observerons les conditions d'insertion des jeunes selon la spécialité de formation et le diplôme détenu. Dans un second temps, nous tenterons d'éclairer cinq enjeux forts des politiques publiques conduites dans l'enseignement secondaire : sortir sans diplôme ou obtenir un CAP ou un BEP, quelles différences ? Qu'apporte à court terme la poursuite d'études à l'issue d'un CAP ou d'un BEP ? Peut-on s'insérer avec un baccalauréat général ? L'apprentissage est-il toujours une voie d'accès à l'emploi ? Pourquoi de telles difficultés pour les filles sorties de l'enseignement secondaire ?

Une précision s'impose néanmoins. Celle de se garder de la « tentation naturaliste ». La grille du diplôme détenu qui structure l'exposé des conditions d'emploi pourrait laisser croire que les résultats observés sont de nature à établir un « rendement » *ex-nihilo* de chacun des diplômes sur le marché du travail. Il n'en est rien. Le diplôme détenu est en fait un résumé de différentes dimensions enchevêtrées qui « surdéterminent » l'accès à l'emploi, comme le sexe, l'origine nationale, l'espace de résidence, l'activité des parents et leur statut d'emploi, les réseaux familiaux et de proximité, le parcours scolaire, la localisation des jeunes à la fin de leur scolarité, leur proximité physique à certains emplois, les moyens qu'ils ont – ou qu'ils n'ont pas – de se déplacer, etc. L'ambition n'est donc pas ici « d'expliquer par le diplôme » mais de fournir un ensemble de données de cadrage, susceptibles d'être précisées ultérieurement par des investigations de type économétrique visant à identifier l'effet propre de tel ou tel diplôme « toutes choses égales par ailleurs ».

Avant d'entrer dans le détail des conditions d'entrée sur le marché du travail de ces jeunes qui ne peuvent se prévaloir – au mieux – que d'un diplôme de l'enseignement secondaire, deux dimensions génériques méritent d'être soulignées.

Premièrement, contrairement aux qualifications acquises dans l'enseignement supérieur, celles qui relèvent de l'enseignement secondaire ne sont pas reconnues *a priori* par le marché du travail. Plus que les autres, les diplômés du secondaire doivent prouver leurs compétences dans l'entreprise avant qu'elles ne soient admises par les employeurs sous la forme concrète d'une reconnaissance salariale. Cette situation est très clairement mise en évidence lorsque l'on observe de façon conjointe le taux de chômage et le salaire des

jeunes de la Génération 2004 occupant un emploi à temps complet au printemps 2007 (voir Graphique 1). L'élévation du niveau du diplôme diminue le risque de chômage dans l'enseignement secondaire mais n'augmente significativement les rémunérations que dans l'enseignement supérieur.



Il s'agit là d'un constat récurrent. Le phénomène avait été observé à l'identique pour les sortants de la Génération 1998 et pour ceux de la Génération 2001 (Lopez 2008 ; Céreq 2002, 2005). Certes, au-delà des premières années, les carrières individuelles se diversifient et l'observation des emplois à sept ans montre des promotions fréquentes. Cependant, les promotions seront tout aussi fréquentes pour les sortants de l'enseignement supérieur, et l'écart de salaire au mieux se maintiendra (Couppié, Gasquet et Lopez 2007, p. 35). Pour la Génération 98, les progressions de salaires médians observées entre la troisième et la septième année d'activité ne témoignent d'aucun rattrapage pour les diplômés du secondaire par rapport aux diplômés du supérieur. C'est même parmi les titulaires d'un CAP ou d'un BEP que l'on observe les progressions annuelles moyennes les plus faibles (*ibid.* p. 37).

Deuxièmement, les compétences acquises dans l'enseignement secondaire protègent moins les jeunes en cas de conjoncture difficile.

Tableau 1

**TAUX DE CHÔMAGE TROIS ANS APRÈS LA SORTIE DU SYSTÈME ÉDUCATIF POUR LES SORTANTS DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET POUR LES SORTANTS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

Région de fin d'études	Jeunes sortants de l'enseignement supérieur			Jeunes sortants de l'enseignement secondaire		
	Génération 1998 (%)	Génération 2004 (%)	Évolution 98/04	Génération 1998 (%)	Génération 2004 (%)	Évolution 98/04
Alsace	2,7	4,4	1,7	9,3	17,6	8,3
Aquitaine	8,4	8,6	0,2	13,7	16,5	2,8
Auvergne	5,5	5,6	0,1	13,2	16,2	3,0
Basse-Normandie	5,0	6,6	1,6	11,7	16,7	5,1
Bourgogne	7,2	8,1	0,8	10,7	17,7	7,0
Bretagne	7,7	6,5	-1,2	10,1	13,6	3,5
Centre	6,4	8,2	1,8	12,7	20,2	7,5
Champagne-Ardenne	3,7	5,1	1,4	15,5	19,9	4,5
Corse	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Franche-Comté	4,1	7,9	3,8	10,6	19,2	8,5
Haute-Normandie	3,2	4,3	1,2	17,3	21,8	4,5
Île-de-France	5,2	6,1	0,9	13,9	21,8	7,9
Languedoc-Roussillon	8,6	10,3	1,7	21,4	24,6	3,1
Limousin	4,7	5,7	1,0	11,9	17,4	5,5
Lorraine	2,8	6,2	3,3	12,0	22,1	10,1
Midi-Pyrénées	4,3	7,8	3,4	14,4	15,3	0,9
Nord-Pas de Calais	4,1	7,5	3,4	20,8	31,2	10,5
Pays de la Loire	5,3	7,0	1,7	9,4	14,8	5,4
Picardie	4,5	6,1	1,7	17,7	24,0	6,3
Poitou-Charentes	4,9	6,8	1,9	20,6	20,0	-0,7
PACA	5,9	9,0	3,1	20,0	22,4	2,5
Rhône-Alpes	6,1	6,6	0,6	10,9	14,7	3,8
Total métropole	5,4	6,9	1,5	13,3	20,1	6,8

Source : enquête Génération 2004, Céreq. Champ : ensemble des sortants.

Contrairement aux jeunes de la Génération 1998 qui avaient largement bénéficié d'une embellie économique, ceux de la Génération 2004 sont arrivés sur le marché du travail dans un contexte économique très difficile. Entre les deux Générations, la situation des jeunes sur le marché du travail s'est donc largement dégradée, mais l'ampleur de la dégradation distingue nettement les sortants de l'enseignement supérieur des sortants de l'enseignement secondaire. Pour les premiers, le taux de chômage moyen observé trois ans après la sortie du système éducatif est passé de 5,4 % à 6,9 % ; pour les seconds, il est passé de 13,3 % à 20,1 %. La situation des sortants du secondaire s'est détériorée particulièrement dans les régions de forte implantation industrielle comme l'Alsace, la Lorraine, l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie. Il apparaît ainsi que, dans la grande majorité des régions, les ajustements d'effectifs qui accompagnent les dégradations conjoncturelles affectent beaucoup plus les jeunes sortants de l'enseignement secondaire que leurs homologues de l'enseignement supérieur.

1 | Insertion et spécialités de formation

Avant de décrire les conditions d'insertion des jeunes de cette Génération selon la spécialité de formation de leur plus haut diplôme, une précaution d'interprétation doit être rappelée. Moins de la moitié des individus – qu'ils soient sortants de formation ou qu'ils disposent déjà d'une expérience professionnelle – exerce un métier dans le domaine professionnel associé à leur formation (Giret, Lopez, Rose 2005 ; Dumartin 1997). Dès lors, l'observation conduite ici informe sur l'ouverture relative des employeurs aux caractéristiques et aux compétences des jeunes issus à un niveau donné de telle ou telle spécialité de formation. Mais, à l'exception du cas des professions « réglementées », comme les aides-soignantes ou les coiffeurs, elle ne documente que très peu les recrutements sur les emplois cibles de ces spécialités de formation. En d'autres termes, à

UNE BATTERIE D'INDICATEURS POUR MIEUX CARACTÉRISER L'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE

Pour apprécier les conditions d'insertion des jeunes, nous utilisons, selon les chapitres, différents indicateurs qui illustrent les difficultés d'accès à l'emploi (temps d'accès au premier emploi, taux de chômage en 2007 et passage par une forme particulière d'emploi, contrats aidés ou intérim) mais aussi les conditions d'emploi en 2007 (emplois à durée indéterminée, temps partiel et salaire). L'enquête Génération nous permet également d'avoir une approche dynamique et nous utilisons alors des données longitudinales pour caractériser les trajectoires professionnelles. Deux types de constructions sont utilisés. La première consiste simplement à regarder le temps passé en emploi au cours des trois premières années de vie active, que les périodes d'emploi soient continues ou entrecoupées de périodes de chômage, qu'elles soient constituées de nombreux emplois courts ou de séquences de longue durée. Sont ainsi distingués, les jeunes n'ayant connu aucun emploi, ceux ayant passé un tiers de leurs trois premières années de vie active en emploi, entre un-tiers et deux-tiers, entre deux-tiers et 80 %, voire l'essentiel de leur temps c'est-à-dire plus de 80 % en emploi. La seconde typologie approche plus précisément la notion de stabilisation en emploi à travers la prise en compte, d'une part du temps passé en emploi de façon continue, susceptible de procurer une réelle expérience professionnelle capitalisable et valorisable auprès des futurs employeurs, d'autre part l'accès à des emplois à durée indéterminée. Quatre trajectoires sont ainsi définies. Deux trajectoires concernent des individus plutôt stabilisés en emploi, ayant connu des périodes d'emploi continues d'au moins 18 mois, les uns occupant un emploi à durée indéterminée en 2007, les autres non. A l'opposé, une trajectoire regroupe les individus très éloignés de l'emploi, ayant travaillé en tout moins de six mois au cours de leurs trois premières années de vie active. Et, entre ces deux groupes, se retrouvent des jeunes qui, sans être totalement distants de l'emploi, n'en sont pas moins peu stabilisés, n'ayant connu au mieux que des périodes d'emploi de moins de 18 mois.

Enfin, rappelons deux choses. D'une part, l'observation de ces indicateurs selon le diplôme et la spécialité de formation nous permettent de commenter des effets « apparents » mais en aucune façon d'estimer un « rendement » de ces formations, les différences observées pouvant en réalité relever de spécificités des populations concernées. D'autre part, il importe de lire les résultats d'insertion des différentes spécialités en se rappelant que moins de la moitié des jeunes exercent un emploi « en adéquation » avec la spécialité qu'ils ont suivie.

titre d'exemple, une très bonne insertion des bacheliers professionnels de mécanique automobile ne signifie pas forcément que les entreprises du commerce et de la réparation automobile recrutent massivement ces jeunes bacheliers mais que les caractéristiques et les compétences des jeunes titulaires de ce diplôme ouvrent une large palette d'opportunités au sein des entreprises en général.

Dans notre précédente étude (Arrighi, Gasquet et Joseph 2009), nous avons cerné cinq groupes de spécialités de formation regroupées selon le profil social, le parcours scolaire, les conditions d'orientation et les motifs d'arrêt d'études (voir annexe 1). L'observation des conditions d'insertion professionnelle des sortants du secondaire selon la spécialité suivie nous permet de retrouver deux de ces groupes.

1.1. Les difficultés professionnelles des jeunes issus des spécialités de secrétariat, comptabilité, habillement, services à la comptabilité ou des spécialités industrielles des transformations

Les sortants de l'enseignement secondaire formés dans les spécialités de la comptabilité-gestion, du secrétariat-bureautique, de l'habillement-textile-cuir, des services à la collectivité et des spécialités industrielles des transformations, qui avaient sédimenté les handicaps au cours de leurs parcours scolaires, éprouvent de façon homogène les plus grandes difficultés d'accès au marché du travail.

Les jeunes de ce groupe connaissent les plus forts taux de chômage en 2007 : respectivement entre 27 et 37 %, quand le taux pour l'ensemble des sortants du secondaire est de 21 %. Loin d'être ponctuelles, ces difficultés sont la trame de leurs trois premières années « d'activité ». Ils sont souvent hors de l'emploi : seulement 28 % à 35 % d'entre eux ont passé plus de deux ans et demi en emploi¹, ce qui est très peu comparé aux autres spécialités de formation ; la part de ceux qui ont passé moins d'un an en emploi est en miroir très élevée : elle atteint 40 % parmi les sortants des formations du secrétariat, de l'habillement ou des services à la collectivité.

Lorsqu'ils occupent un emploi trois ans après la fin de leurs études, au mieux la moitié d'entre eux sont recrutés à durée indéterminée². C'est le cas de 52 % des jeunes formés en comptabilité qui, de ce point de vue, sont mieux lotis que ceux issus du secrétariat (47 %), de l'habillement (45 %) et des spécialités de transformations (43 %).

Au final, l'observation longitudinale de leurs trois premières années de vie active montre que seulement deux jeunes sur dix formés dans ces spécialités ont pu se stabiliser en emploi à durée indéterminée (EDI) (cf. encadré page 8). Les jeunes formés dans les spécialités industrielles des transformations ont certes un accès à l'emploi relativement moins difficile (leur taux de chômage en 2007 est de 27 %), mais ils n'occupent pas plus souvent que les autres jeunes du groupe un emploi à durée indéterminée.

¹ À l'exception des jeunes formés dans une spécialité des industries de transformations qui sont 46% dans ce cas.

² Données non significatives pour les jeunes formés dans les services à la collectivité.

Associés à ces trajectoires précaires, les salaires perçus par les jeunes de ce groupe travaillant à temps plein en 2007 sont relativement bas, autour de 1 100 euros mensuels en médiane – soit 100 euros de moins que le salaire médian de l'ensemble des sortants de l'enseignement secondaire – et les emplois à temps partiel fréquents, jusqu'à 39 % dans le cas des jeunes formés dans une spécialité de l'habillement. Les jeunes formés dans les spécialités des transformations font ici exception avec un salaire de 1 300 euros pour des emplois à temps plein et seulement 14 % des emplois en 2007 à temps partiel – ce qui est néanmoins beaucoup en regard des jeunes formés dans les autres spécialités industrielles. Enfin, ces jeunes sont affectés par les formes particulières d'emploi que sont les contrats aidés et l'intérim. Les emplois aidés concernent principalement ceux formés en habillement (27 % d'entre eux en ont connu au moins un au cours des trois ans), en comptabilité (27 %) et dans les services à la collectivité (17 %). L'intérim est omniprésent dans les trajectoires des jeunes formés dans les spécialités des transformations (47 %) et important pour ceux issus de la comptabilité (28 %).

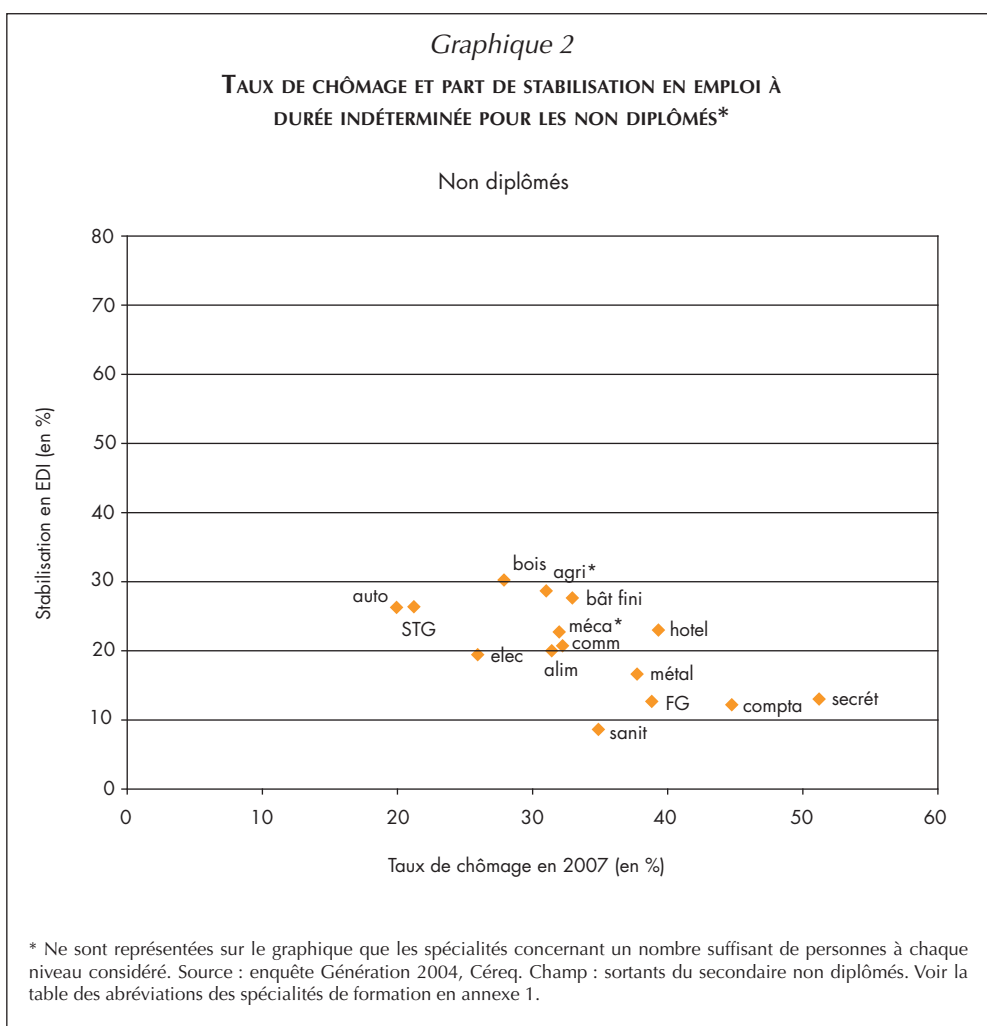
À côté de ce groupe de jeunes qui partagent les plus grandes difficultés, le deuxième groupe gardant une cohérence en termes d'insertion est composé des jeunes formés dans les spécialités de la santé et du travail social.

1.2. Les bonnes conditions d'insertion des jeunes issus des spécialités de la santé et du travail social

Parmi l'ensemble des sortants du secondaire, les jeunes formés dans le travail social connaissent, avec ceux issus du génie civil, l'accès à l'emploi le plus important : 62 % d'entre eux ont passé au moins deux ans et demi en emploi sur leurs trois premières années de vie active et seulement 14 % d'entre eux y ont passé moins d'un an. Ces valeurs sont un peu moins élevées pour les jeunes issus d'une formation de la santé, même si elles sont largement meilleures que celles observées au niveau global. Au final, le taux de chômage des jeunes de ce groupe est de 11 % en 2007. Le plus souvent, lorsqu'ils occupent un emploi en 2007, il est à durée indéterminée. Cependant, la proportion n'est que de 53 % pour les jeunes issus d'une formation au travail social (56 % pour l'ensemble des sortants du secondaire), qui conjuguent donc un temps passé en emploi important à un accès à l'EDI plus rare. Un accès qui est plus fréquent pour les jeunes issus d'une spécialité de la santé : 63 % de ceux en emploi en 2007 sont en EDI. D'un point de vue longitudinal, seuls 40 % de jeunes de ce groupe sont considérés comme stabilisés en emploi avec un EDI, quand cette proportion est, rappelons-le, supérieure à 40 % dans huit spécialités de formation et atteint 52 % pour les jeunes formés dans le transport. Il semble ici que la continuité avérée dans l'emploi se conjugue avec une succession efficace d'emplois à durée déterminée (EDD). Lorsqu'ils travaillent à temps plein en 2007, les jeunes de ce groupe perçoivent un salaire médian très proche de celui observé pour l'ensemble des sortants de l'enseignement secondaire, autour de 1 250 euros mensuels. Ils sont en revanche beaucoup plus nombreux à travailler à temps partiel : 17 % pour ceux formés dans la santé et même 30 % pour le travail social.

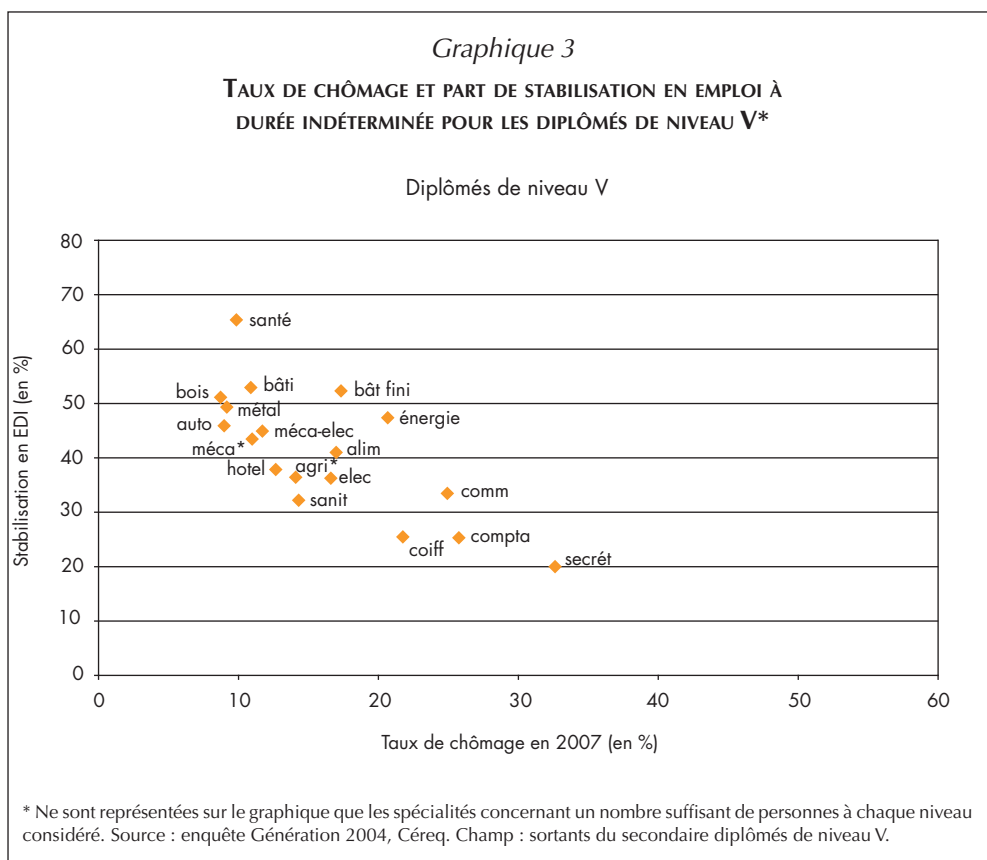
1.3. Au croisement de la spécialité et du diplôme

Les autres groupes identifiés (cf. annexe 1) à partir des caractéristiques des jeunes sont nettement moins homogènes en termes de parcours professionnel. Une analyse plus fine, spécialité par spécialité, s'impose alors. De plus, les niveaux de sortie variant considérablement selon les spécialités, l'observation doit également tenir compte du diplôme des individus. Ainsi, nous pouvons décrire, selon leurs spécialités de formation, les conditions d'insertion des jeunes aux trois grands niveaux de sortie du secondaire : sans aucun diplôme, avec un diplôme de niveau CAP-BEP, ou avec un diplôme de niveau baccalauréat. Quatre indicateurs sont retenus deux à deux³ : le taux de chômage en 2007 et la proportion de jeunes « stabilisés en EDI » schématisent les conditions d'accès à l'emploi, la part des EDI et l'importance des temps partiels nous renseignent sur la qualité relative des emplois occupés.



³ Parmi ceux utilisés dans cette partie. Voir encadré méthodologique : une batterie d'indicateurs pour mieux caractériser l'entrée dans la vie active

Les jeunes arrivés sur le marché du travail sans diplôme, quelle que puisse être leur spécialité de formation, sont caractérisés avant tout par une stabilisation en emploi durable très rare (entre un et trois individus sur dix). En revanche, le niveau du taux de chômage observé à trois ans révèle une grande hétérogénéité. En matière d'exposition au chômage, sortir sans diplôme d'une formation générale, d'une formation du tertiaire administratif ou de l'hôtellerie apparaît ainsi deux fois plus risqué (entre 40 et 50 % de taux de chômage) que sortir sans diplôme d'une spécialité du bois, de la mécanique automobile ou de l'électricité.

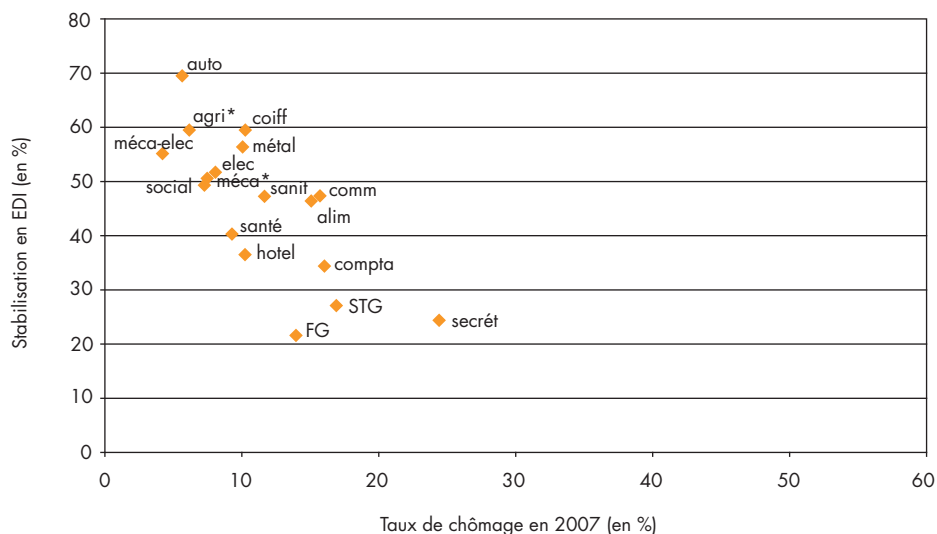


C'est pour le CAP et le BEP que l'on observe la plus grande variabilité des conditions d'insertion selon la spécialité de formation. Cinq spécialités combinent un fort taux de chômage en 2007 et une stabilisation en EDI qui concerne au mieux 36 % des jeunes : le secrétariat, la comptabilité, la coiffure, le commerce et l'électricité. À l'autre extrémité, les spécialités de la santé, du bâtiment-couverture, du bois, du métal et de la réparation automobile connaissent un taux de chômage faible – de l'ordre de 10 % – et permettent dans la majorité des cas de connaître des périodes continues d'emploi débouchant sur des EDI. Entre les deux, un contraste oppose des spécialités où le taux de chômage est élevé mais où la proportion d'individus stabilisés en EDI est elle aussi élevée, comme le bâtiment-finissage ou l'énergie, à d'autres spécialités où le taux de chômage est plus faible mais où les individus arrivent moins fréquemment à se maintenir durablement en emploi et à accéder à des EDI, comme l'hôtellerie ou l'agriculture.

Graphique 4

Taux de chômage et part de stabilisation en emploi à durée indéterminée pour les diplômés de niveau IV*

Diplômés de niveau IV



* Ne sont représentées sur le graphique que les spécialités concernant un nombre suffisant de personnes à chaque niveau considéré. Source : enquête Génération 2004, Céreq. Champ : sortants du secondaire diplômés de niveau IV.

Détenir un diplôme de niveau IV réduit le risque de chômage, quelle que soit la spécialité suivie. La différenciation selon les spécialités se fait en revanche plus nettement sur l'accès à l'emploi durable. À peine 22 % des jeunes sortis avec un baccalauréat général se sont stabilisés en EDI, quand c'est le cas de 70 % de ceux formés en mécanique automobile. Plus largement, cela concerne plus de la moitié des jeunes formés dans les spécialités agricoles, dans la coiffure, dans le travail du métal, dans la mécanique ou l'électricité.

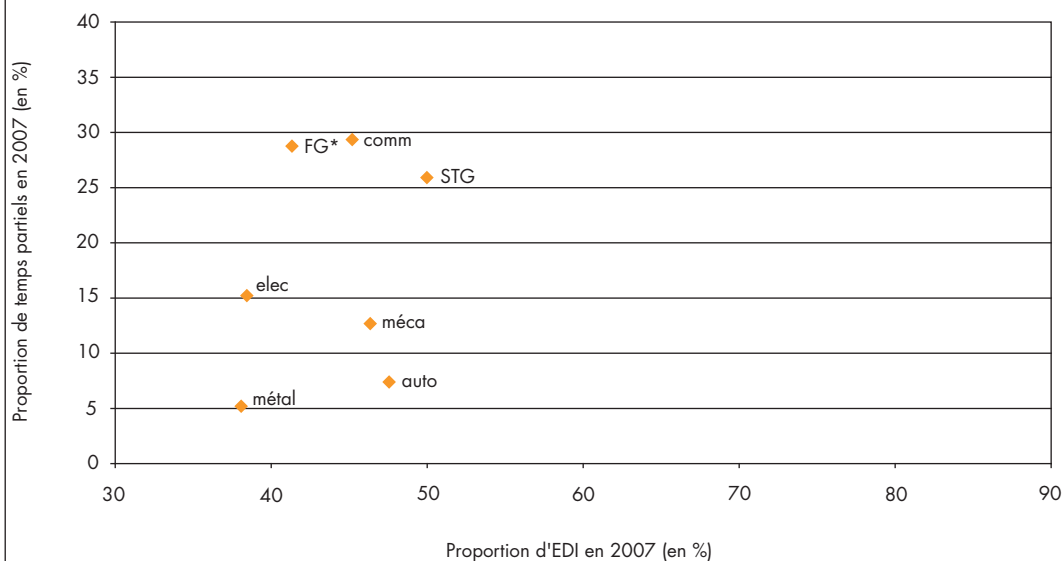
Ces deux indicateurs confirment donc des conditions d'insertion particulièrement difficiles pour les spécialités du secrétariat et de la comptabilité, tant au niveau des BEP qu'à celui du baccalauréat. De façon symétrique, les jeunes issus des spécialités de la mécanique, du travail du métal et de l'électricité connaissent des conditions d'insertion parmi les meilleures, au niveau du baccalauréat comme au niveau des CAP. En revanche, dans certaines spécialités, la situation est mauvaise au niveau des CAP tandis qu'elle est parmi les meilleures au niveau des baccalauréats/BP. C'est en particulier le cas pour les spécialités de l'agriculture et celles de la coiffure esthétique.

Au-delà de l'accès à l'emploi et de son caractère durable, la part des emplois à temps partiel et la part des EDI parmi les jeunes en emploi en 2007 permettent de mieux cerner la qualité des emplois occupés.

Graphique 5

PROPORTION D'EMPLOIS À DURÉE INDÉTERMINÉE ET DE TEMPS PARTIELS POUR LES NON DIPLÔMÉS*

Non diplômés

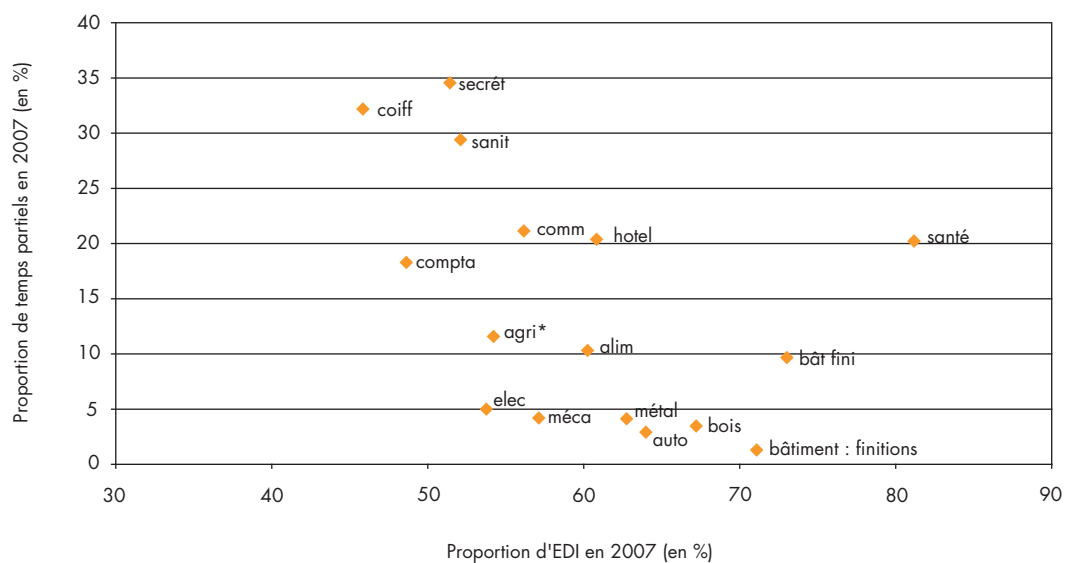


* Ne sont représentées sur le graphique que les spécialités concernant un nombre suffisant de personnes à chaque niveau considéré. Source : enquête Génération 2004, Céreq. Champ : sortants du secondaire non diplômés.

Graphique 6

PROPORTION D'EMPLOIS À DURÉE INDÉTERMINÉE ET DE TEMPS PARTIELS POUR LES DIPLÔMÉS DE NIVEAU V*

Diplômés de niveau V

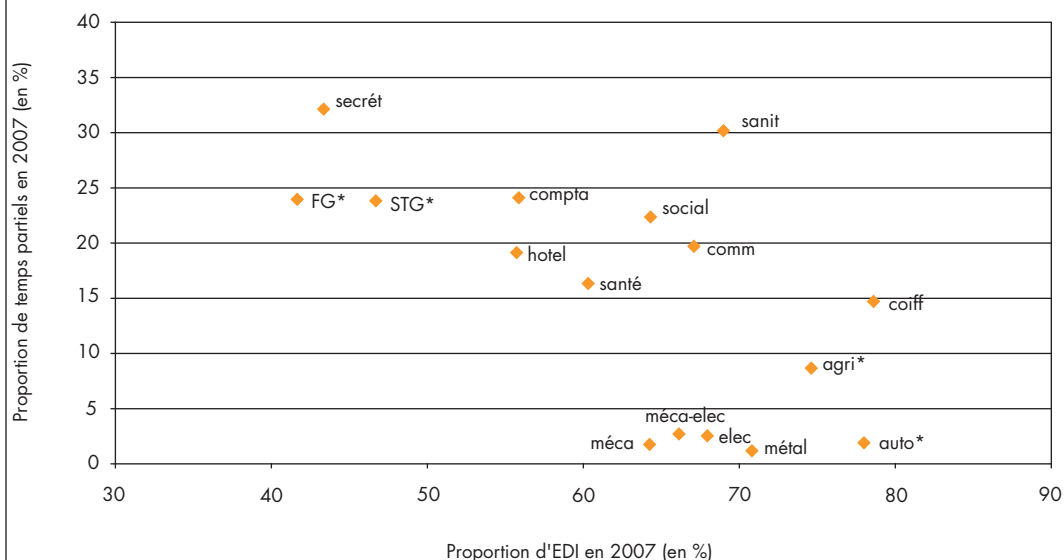


* Ne sont représentées sur le graphique que les spécialités concernant un nombre suffisant de personnes à chaque niveau considéré. Source : enquête Génération 2004, Céreq. Champ : sortants du secondaire diplômés de niveau V.

Graphique 7

PROPORTION D'EMPLOIS À DURÉE INDÉTERMINÉE ET DE TEMPS PARTIELS POUR
LES DIPLÔMÉS DE NIVEAU IV*

Diplômés de niveau IV



* Ne sont représentées sur le graphique que les spécialités concernant un nombre suffisant de personnes à chaque niveau considéré. Source : enquête Génération 2004, Céreq. Champ : sortants du secondaire diplômés de niveau IV.

Concernant les jeunes sortis sans aucun diplôme (cf. graphique 5), deux observations s'imposent. Premièrement, si globalement on observe très peu de temps partiel dans les spécialités industrielles, de tels emplois existent néanmoins (environ un sur dix) pour les jeunes, des hommes le plus souvent, sortis non diplômés d'une formation en électricité ou en mécanique. Deuxièmement, quelle que soit la spécialité de formation, sortir sans diplôme permet moins d'une fois sur deux d'accéder à un EDI.

Concernant les jeunes diplômés, l'observation conjointe des conditions d'emploi des titulaires d'un diplôme de niveau CAP-BEP ou de niveau baccalauréat permet de dégager deux conclusions synthétiques. Premièrement, l'importance du travail à temps partiel distingue principalement les spécialités industrielles des spécialités tertiaires ; néanmoins au sein de ces spécialités, le pourcentage d'individus à temps partiel dépend très peu du niveau de formation (à l'exception des spécialités de la coiffure et de la comptabilité). Deuxièmement, dans les spécialités industrielles, avoir un diplôme de niveau baccalauréat permet d'accéder un peu plus souvent à des EDI que la détention d'un diplôme de type CAP-BEP. C'est particulièrement le cas pour les spécialités agricoles où les écarts sont très importants entre les deux niveaux : la part des EDI passe de 54 % à 75 %. Ce principe est beaucoup moins systématique pour les diplômés d'une spécialité tertiaire. Ainsi, pour les spécialités de l'hôtellerie ou du secrétariat, la proportion d'EDI est plus élevée pour les diplômés d'un CAP-BEP que pour les jeunes possédant un baccalauréat.

L'observation conjointe permet également d'éclairer quelques spécificités. Dans le cas de la coiffure, les conditions d'emploi sont très différentes selon le niveau de diplôme : relativement mauvaises au niveau du CAP, elles sont assez bonnes au niveau du baccalauréat.

La proportion de temps partiel passe de 32 % à 15 % tandis que la part des emplois à durée indéterminée passe de 46 % à 79 %. Le niveau minimum d'accès à la profession de coiffeuse est très certainement en train de passer au brevet professionnel. Dans le cas de la comptabilité, la part des emplois à temps partiel est, au contraire, plus élevée pour les bacheliers que pour les titulaires d'un BEP. Cela renvoie à la nature des emplois occupés et souligne qu'ils n'ont que très peu de rapports avec la formation de comptable.

En revanche, dans les formations de la santé, les conditions d'emploi ne s'améliorent pas avec le niveau de diplôme ; 81 % des jeunes diplômés de niveau CAP travaillent en EDI en 2007 et 20 % à temps partiel, tandis que ces proportions sont respectivement de 60 % et de 17 % pour ceux arrivés sur le marché du travail avec un diplôme de niveau baccalauréat. Cela provient directement de la nature des diplômes concernés aux deux niveaux. Les diplômés de niveau CAP détiennent pour plus de la moitié d'entre eux un diplôme d'aide-soignante, formation professionnelle terminale, tandis que les diplômés de niveau baccalauréat sont dans la moitié des cas sortis avec un baccalauréat SMS qui est une formation propédeutique. Cette différenciation entre diplôme propédeutique et formation terminale se retrouve dans le champ du sanitaire et social, où les diplômés de niveau V détiennent pour la plupart un BEP « carrière sanitaire et sociale », diplôme propédeutique difficile à valoriser sur le marché du travail (seulement 53 % en EDI en 2007), tandis que les diplômés de niveau baccalauréat possèdent un bac pro « service accueil, assistance, conseil », qui est un diplôme professionnel terminal identifié comme tel par les employeurs (68 % des titulaires occupent un EDI en 2007).

2 | Cinq questions récurrentes

Face à la diversité des conditions d'insertion professionnelle des jeunes sortis de l'enseignement secondaire, nous choisissons ici d'aborder le sujet au travers de questionnements transversaux susceptibles d'éclairer les enjeux des politiques publiques. Le premier est celui des conséquences de l'échec scolaire. Nous chercherons à comparer la situation des jeunes réputés « sans qualification » et des « non diplômés » avec l'insertion de leurs homologues diplômés d'un CAP ou d'un BEP. Les deuxième et troisième enjeux sont tous deux liés à l'objectif de conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Deux questions sont posées : l'élévation du niveau de formation améliore-t-elle systématiquement la situation des jeunes face à l'emploi quelle que soit la filière métier ? Comment la spécialité de formation module-t-elle ce résultat ? Tous les bacs ont-ils la même valeur d'échange sur le marché du travail ? Dans le cas des baccalauréats technologiques et professionnels, quelle est l'incidence de la spécialité de formation ? Le quatrième enjeu est celui du développement de l'apprentissage et nous comparerons ici les conditions d'insertion des apprentis à celles des lycéens. En rappelant toutefois les limites de cette comparaison brute. Enfin, le cinquième enjeu est celui de l'insertion des filles. Malgré un niveau moyen de diplôme largement supérieur à celui des garçons, elles ont beaucoup plus de difficultés sur le marché du travail. Nous chercherons ici à détailler les différences et à tester quelques hypothèses explicatives dont celle d'une orientation scolaire défavorable aux filles.

2.1. Sortir sans qualification, échouer à son diplôme ou obtenir un CAP ou un BEP, quelles différences ?

Dans un contexte de chômage structurel important, l'insertion professionnelle est de plus en plus difficile pour l'ensemble des sortants de l'enseignement secondaire. Ceux qui arrivent sur le marché du travail sans aucun diplôme⁴ sont encore plus que les autres affectés par le chômage, la précarisation des contrats de travail et les retournements conjoncturels. Si une insertion professionnelle rapide était envisageable pour nombre d'entre eux dans les années 1960 et 1970, elle est aujourd'hui de plus en plus rare. Perçus comme pas ou peu employables par les entreprises qui semblent préférer un turn-over fort de jeunes surqualifiés, ces jeunes ont beaucoup de mal à trouver un emploi et, *a fortiori*, un emploi qualifié. Trois ans après leur arrivée sur le marché du travail, ceux qui ont quitté l'école en 2004 sans aucun diplôme connaissent un taux de chômage de 33 %, alors qu'il est de 15 % pour les diplômés du secondaire et de 7 % pour les diplômés du supérieur⁵.

Notre objectif est ici de regarder plus en détail les conditions d'insertion des jeunes issus de l'enseignement secondaire avec au mieux un diplôme de niveau V, et de mettre en lumière certains effets apparents d'une poursuite d'études ou d'un diplôme.

Les jeunes dits « sans qualification » : une population toujours à part

Toute sortie du système éducatif qui intervient avant l'année terminale d'un CAP, d'un BEP, ou avant la classe de seconde est dite « sans qualification ». Sortie sans qualification et sortie sans diplôme sont donc deux notions bien distinctes : un jeune ayant poursuivi ses études jusqu'en dernière année de CAP ou de BEP mais n'ayant pas obtenu son diplôme est dit « non diplômé ». Il est néanmoins réputé « qualifié ». Si les pouvoirs publics ont eu tendance ces dernières années à délaisser ce découpage – les politiques se centrant sur les non diplômés, sous l'influence de l'Union européenne notamment – l'observation des premières années de vie active des jeunes confirme pourtant que cette distinction sans qualification/sans diplôme garde toute sa pertinence pour les nouvelles générations.

Il apparaît en effet qu'arrêter l'école dès le collège ou après une première année de CAP ou de BEP est lourd de conséquences : les jeunes dans cette situation connaissent une insertion professionnelle beaucoup plus délicate que ceux également sortis sans diplôme, mais ayant poursuivi jusqu'au lycée ou en dernière année de CAP-BEP⁶. L'accès à l'emploi est particulièrement difficile pour ces jeunes sortis sans qualification. 28 % d'entre eux ne connaissent ainsi aucun emploi au cours de leurs trois premières années de vie active tandis que seuls 21 % passent l'essentiel de leur temps (80 %) en emploi. En 2007, leur taux de chômage atteint 43 %, quand il est de 21 % pour l'ensemble des sortants du secondaire.

⁴ Les jeunes sortis sans diplôme comprennent les sorties au collège, en première année de CAP-BEP, en dernière année mais sans le diplôme ainsi que les sorties au collège, seconde, première ou terminale.

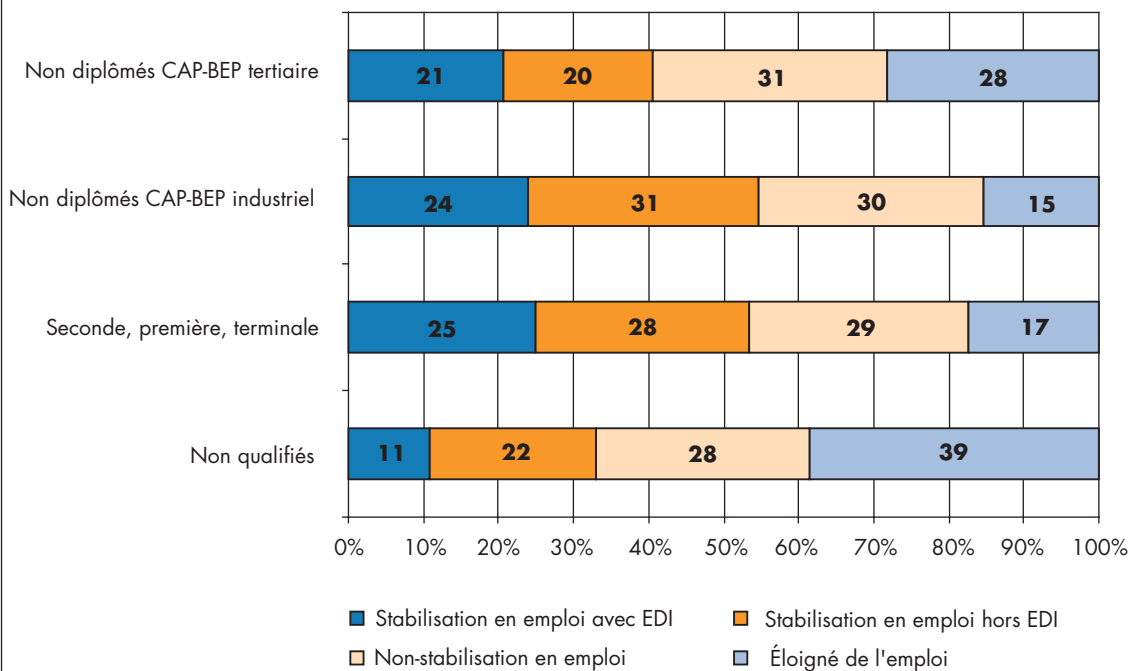
⁵ Pour une analyse détaillée de l'insertion des sortants de l'enseignement supérieur voir Calmand J., Epiphane D., Hallier P. (NEF 43 à paraître en 2009).

⁶ Le même constat a pu être fait sur les Générations précédentes et des modélisations économétriques ont confirmé l'avantage d'une poursuite d'études (Gasquet 2003).

Lorsqu'ils obtiennent un emploi, les jeunes sans qualification mettent plus de temps que les autres à le trouver (neuf mois en moyenne) et surtout occupent plus rarement des emplois stables. Ainsi, moins de 40 % de ceux qui travaillent en 2007 ont un emploi à durée indéterminée (CDI ou fonctionnaire) contre 45 à 50 % pour les jeunes sortis sans diplôme mais ayant poursuivi jusqu'au lycée ou en dernière année de CAP-BEP. Plus largement, ce sont bien les jeunes sortis de l'école sans qualification qui semblent avoir les plus grandes difficultés à se stabiliser en emploi (graphique 8). Ainsi, seulement 11 % d'entre eux se sont stabilisés sur un EDI contre 20 à 25 % pour les autres non diplômés.

Graphique 8

LES DIFFICULTÉS DE STABILISATION EN EMPLOI DES JEUNES SANS QUALIFICATION



Source : enquête Génération 2004, Céreq. Champ : sortants de l'enseignement secondaire.

Bien entendu, cette population dite « sans qualification » ne constitue pas un groupe homogène, et regrouper les jeunes sortis dès le collège avec ceux ayant entamé une première année de CAP ou de BEP peut être discuté. Cependant, si pour la Génération 1998 les différences d'insertion entre ces deux populations étaient telles qu'elles conduisaient à remettre en cause la pertinence même de cette catégorie administrative (Gasquet 2003), il n'en va pas de même avec la Génération 2004. Certes, les jeunes sortis dès le collège connaissent toujours les conditions d'insertion professionnelle les plus dégradées : leur taux de chômage en 2007 est de 48 % et seulement 7 % d'entre eux se sont stabilisés en emploi avec un EDI, quand ces proportions sont respectivement de 41 % et de 13 % pour les jeunes ayant poursuivi une seule année en CAP ou en BEP.

Mais les différences d'insertion entre ces deux catégories sont plutôt moins marquées que celles existantes entre les jeunes n'ayant fait qu'une année de CAP-BEP, réputés non qualifiés, et ceux allés jusqu'en année terminale, sans y avoir obtenu de diplôme, réputés qualifiés ; ces derniers ayant un taux de chômage en 2007 de 31 % et 23 % d'entre eux s'étant stabilisés en EDI⁷.

Tableau 2

UN AVANTAGE APPARENT À POURSUIVRE SA SCOLARITÉ MÊME UNE SEULE ANNÉE

	Collège	1 ^{ère} année CAP-BEP	Dernière année CAP- BEP non diplômée	Écarts 1 ^{ère} année CAP-BEP/ collège (en points)	Écarts dernière année non diplômée CAP- BEP/ 1 ^{ère} année (en points)
Taux de chômage en 2007	48 %	41 %	31 %	-7	-10
Stabilisation en emploi avec EDI	8 %	13 %	23 %	+5	+10
Proportion d'EDI en 2007	35 %	40 %	47 %	+5	+7
Aucun emploi au cours des trois années	39 %	22 %	13 %	-17	-9

Source : enquête Génération 2004, Céreq. Champ : sortants de l'enseignement secondaire.

Pour les jeunes sortis très tôt de l'école, il semble donc que poursuivre sa scolarité, même une seule année et même sans obtenir de diplôme, procure un avantage en termes d'accès à l'emploi et de stabilisation en activité. En revanche, cette année d'étude supplémentaire ne semble pas procurer de gain en termes de rémunération. Ce résultat n'est pas spécifique aux non diplômés. Il s'observe en effet pour l'ensemble des sortants du secondaire : à l'exception des poursuites d'études vers le baccalauréat professionnel dans les spécialités industrielles, ce n'est qu'à partir de l'enseignement supérieur que l'on constate un réel gain salarial à la poursuite d'études (Couppié, Gasquet, Lopez 2007).

L'avantage apparent des spécialités industrielles, même pour les non diplômés

Au-delà du niveau de formation et du diplôme, l'importance de la spécialité est largement établie. Pour la Génération 2004, comme pour les précédentes, avoir suivi une formation dans une spécialité industrielle plutôt que tertiaire offre en général la perspective d'un avenir professionnel moins incertain. Cela se vérifie pour les diplômés de l'enseignement secondaire qui détiennent un CAP ou un BEP. Les diplômés de niveau V d'une spécialité tertiaire connaissent un taux de chômage en 2007 de 21 % quand il est de 14 % pour ceux issus d'une spécialité industrielle.

Mais cela se vérifie également pour les jeunes non diplômés (tableau 3). En particulier, avoir suivi une formation industrielle plutôt qu'une spécialité tertiaire, mais sans avoir obtenu le CAP ou le BEP qui en découlait, procure un avantage important, notamment

⁷ À l'exception notable de la proportion de jeunes n'ayant jamais travaillé au cours des trois ans qui est de 39 % pour les sorties au collège, contre « seulement » 22 % pour les sorties après une première année de CAP ou de BEP et de 13 % pour les sorties non diplômées en dernière année.

en termes d'accès à l'emploi et de salaire : on relève 10 points d'écart de taux de chômage et 100 euros de salaire médian. Quelle que soit la spécialité industrielle, le taux de chômage en 2007 des jeunes non diplômés oscille entre 20 % (moteur et mécanique automobile...) et 38 % (structures métalliques), tandis qu'il varie de 32 % (commerce) à 51 % (secrétariat) pour les spécialités tertiaires.

Tableau 3

L'IMPORTANCE DE LA SPÉCIALITÉ DE FORMATION CHEZ LES JEUNES SORTIS SANS DIPLÔME

	Non diplômés spécialités industrielles	Non diplômés spécialités tertiaires
Taux de chômage en 2007	27 %	37 %
Salaire médian en 2007	1 200 euros	1 100 euros
Temps moyen d'accès au premier en emploi	6 mois	8 mois
Proportion de jeunes n'ayant occupé aucun emploi	10 %	18 %
Proportion de jeunes ayant passé plus de 80 % de leur temps en emploi	40 %	27 %

Source : enquête Génération 2004, Céreq. Champ : sortants de l'enseignement secondaire.

La continuité de l'emploi comme l'accès à des emplois à durée indéterminée sont toutefois moins sensibles aux spécialités de formation. Ainsi, qu'ils soient issus d'une formation tertiaire ou d'une formation industrielle, moins d'un tiers des jeunes sortis de l'école sans diplôme arrivent à se stabiliser sur un EDI au cours de leurs trois premières années de vie active, beaucoup moins que ceux ayant décroché leur CAP ou leur BEP. Cette proportion est la plus faible pour les jeunes sortis des formations sanitaires et sociales, de la comptabilité, du secrétariat, de l'alimentation ou de l'électricité (inférieure à 20 %). Elle oscille entre 20 % et 30 % pour les autres jeunes sortis sans aucun diplôme.

L'avantage apparent d'un diplôme, même de niveau V

En règle générale, arriver sur le marché du travail avec un diplôme de niveau V offre de meilleures opportunités d'insertion qu'arriver sans, et cet effet reste plus fort que celui de la spécialité.

Pour les jeunes issus d'une spécialité industrielle, les différences sont particulièrement prononcées entre les jeunes sortis en dernière année de CAP-BEP sans le diplôme et ceux sortis après avoir obtenu leur diplôme. On compte ainsi plus de 10 points d'écart pour le taux de chômage et même près de 20 points pour la proportion de jeunes ayant passé l'essentiel de leurs temps en emploi ou comme la proportion de jeunes qui se sont stabilisés en emploi à durée indéterminée. Le taux de chômage des jeunes sortis sans diplôme d'une formation de l'alimentation est ainsi de 34 %, alors qu'il descend à 17 % pour ceux ayant obtenu leur CAP. De même, il est de 26 % pour les non diplômés d'une formation en structures métalliques mais de 10 % pour les jeunes issus de la même spécialité avec un CAP.

Un effet apparent de l'obtention du diplôme s'observe également pour ceux ayant suivi une spécialité tertiaire : le taux de chômage en 2007 des jeunes sortis sans avoir obtenu leur diplôme de niveau V est en effet de 37 % quand il est de 21 % pour ceux ayant leur CAP ou leur BEP. Les écarts sont parfois encore plus nets, comme en comptabilité (respectivement 45 % et 26 %) ou en secrétariat (51 % et 33 %). Les différences entre diplômés et non diplômés d'une spécialité tertiaire sont en revanche moins prononcées en termes d'emploi occupé, qu'il s'agisse du type de contrat (50 % des non diplômés en emploi occupent un EDI, quand c'est le cas de 52 % des détenteurs d'un CAP et de 54 % dans le cas du BEP) ou du temps de travail (respectivement 25 %, 31 % et 24 % des emplois sont à temps partiel).

Enfin, dans les spécialités tertiaires comme dans les spécialités industrielles, la détention du BEP (mais pas d'un CAP) diminue très significativement la probabilité de passer par l'intérim. Un intérim qui reste largement ouvert aux non diplômés contrairement aux contrats de professionnalisation (Céreq 2008, p. 38). Quant aux salaires, les écarts restent très faibles pour l'ensemble des sortants du secondaire, qu'ils soient diplômés ou non (tableaux 4 et 5).

Tableau 4

L'AVANTAGE APPARENT D'UN DIPLÔME DE NIVEAU V DANS UNE SPÉCIALITÉ INDUSTRIELLE

<i>Jeunes issus d'une spécialité industrielle</i>	Dernière année de CAP-BEP sans diplôme	CAP	BEP
Taux de chômage 2007	27 %	15 %	14 %
Part des EDI parmi les jeunes en emploi en 2007	45 %	64 %	58 %
Temps moyen d'accès au premier emploi	6 mois	4 mois	4 mois
Proportion de jeunes passés par l'intérim	46 %	35 %	43 %
Part des jeunes n'ayant eu aucun emploi	10 %	4 %	3 %
Part des jeunes ayant passé plus de 80% du temps en emploi	40 %	63 %	58 %
Part des jeunes stabilisés en emploi avec EDI	24 %	45 %	41 %
Salaire médian en 2007	1 200 euros	1 250 euros	1 250 euros

Tableau 5

L'AVANTAGE APPARENT D'UN DIPLÔME DE NIVEAU V DANS UNE SPÉCIALITÉ TERTIAIRE

<i>Jeunes issus d'une spécialité tertiaire</i>	Dernière année de CAP-BEP sans diplôme	CAP	BEP
Taux de chômage 2007	37 %	22 %	21 %
Part des EDI parmi les jeunes en emploi en 2007	50 %	52 %	54 %
Temps moyen d'accès au premier emploi	8 mois	5 mois	5 mois
Proportion de jeunes passés par l'intérim	23 %	15 %	21 %
Part des jeunes n'ayant eu aucun emploi	18 %	8 %	8 %
Part des jeunes ayant passé plus de 80 % du temps en emploi	27 %	45 %	42 %
Part des jeunes stabilisés avec EDI	21 %	30 %	31 %
Salaire médian en 2007	1 100 euros	1 100 euros	1 200 euros

Sources : enquête Génération 2004, Céreq. Champ : sortants de l'enseignement secondaire.

CAP ou BEP ?

Dans un contexte général de plus en plus difficile pour l'ensemble des premiers niveaux de l'enseignement professionnel (Joseph, Lopez, Ryk 2008), les sortants d'une année de terminale de CAP de la Génération 2004, qu'ils soient diplômés ou non, semblent pourtant connaître de meilleures conditions d'insertion professionnelle que leurs homologues sortants d'une terminale de BEP. Ces meilleures conditions pourraient expliquer l'expansion actuelle du CAP au sein de l'enseignement professionnel scolaire. En réalité, une analyse plus fine révèle que cet avantage résulte uniquement d'un effet de structure et s'explique par une proportion de diplômés et d'apprentis plus élevée parmi les sortants d'un CAP (Arrighi, Gasquet 2008)⁸. Une observation des seuls diplômés montre en effet que les deux diplômés, CAP et BEP, conduisent à des conditions d'insertion très peu différenciées, en particulier dans le domaine industriel. C'est un peu moins vrai pour les spécialités tertiaires, où les diplômés d'un BEP connaissent à la fois des salaires plus élevés que les diplômés d'un CAP et une plus grande chance de stabilisation en emploi et d'accès à des emplois à durée indéterminée (Tableaux 6 et 7).

Tableau 6

SPÉCIALITÉS INDUSTRIELLES : TRÈS PEU D'ÉCARTS ENTRE DIPLÔMÉS D'UN CAP ET DIPLÔMÉS D'UN BEP

<i>Jeunes issus d'une spécialité industrielle</i>	CAP	BEP
Taux de chômage 2007	15 %	14 %
Salaire médian en 2007	1 250 euros	1 250 euros
Part des EDI parmi les jeunes en emploi en 2007	64 %	58 %
Temps médian d'accès au premier emploi	4 mois	4 mois
Part des jeunes n'ayant eu aucun emploi	4 %	3 %
Part des jeunes ayant passé plus de 80% du temps en emploi	63 %	58 %
Part des jeunes stabilisés en emploi avec EDI	45 %	41 %

Source : enquête Génération 2004, Céreq. Champ : sortants de l'enseignement secondaire.

⁸ L'étude montre que cet effet de structure explique l'essentiel des différences d'insertion observées entre CAP et BEP dans de nombreuses spécialités comme par exemple le second œuvre du bâtiment, l'hôtellerie ou encore la vente.

Tableau 7

SPÉCIALITÉS TERTIAIRES : UN AVANTAGE AUX DIPLÔMÉS D'UN BEP

<i>Jeunes issus d'une spécialité tertiaire</i>	CAP	BEP
Taux de chômage 2007	22 %	21 %
Salaire médian en 2007	1 100 euros	1 200 euros
Part des EDI parmi les jeunes en emploi en 2007	52 %	54 %
Temps médian d'accès au premier emploi	5 mois	5 mois
Part des jeunes n'ayant eu aucun emploi	8 %	8 %
Part des jeunes ayant passé plus de 80% du temps en emploi	45 %	42 %
Part des jeunes stabilisés en emploi avec EDI	30 %	31 %

Source : enquête Génération 2004, Céreq. Champ : sortants de l'enseignement secondaire.

Enfin, n'oublions pas le cas particulier des aides-soignants, diplômés de niveau V, qui ne connaissent quasiment aucune difficulté d'insertion, accédant à une profession réglementée. C'est d'ailleurs la présence de certains de ces jeunes au sein de la catégorie « diplômés d'un BEP tertiaire » – lorsqu'ils sont par ailleurs détenteurs d'un BEP « carrières sanitaires et sociales » – qui explique les bons résultats des BEP par rapport aux CAP dans les spécialités tertiaires.

2.2. Poursuivre sa scolarité après un CAP ou un BEP, quel intérêt ?

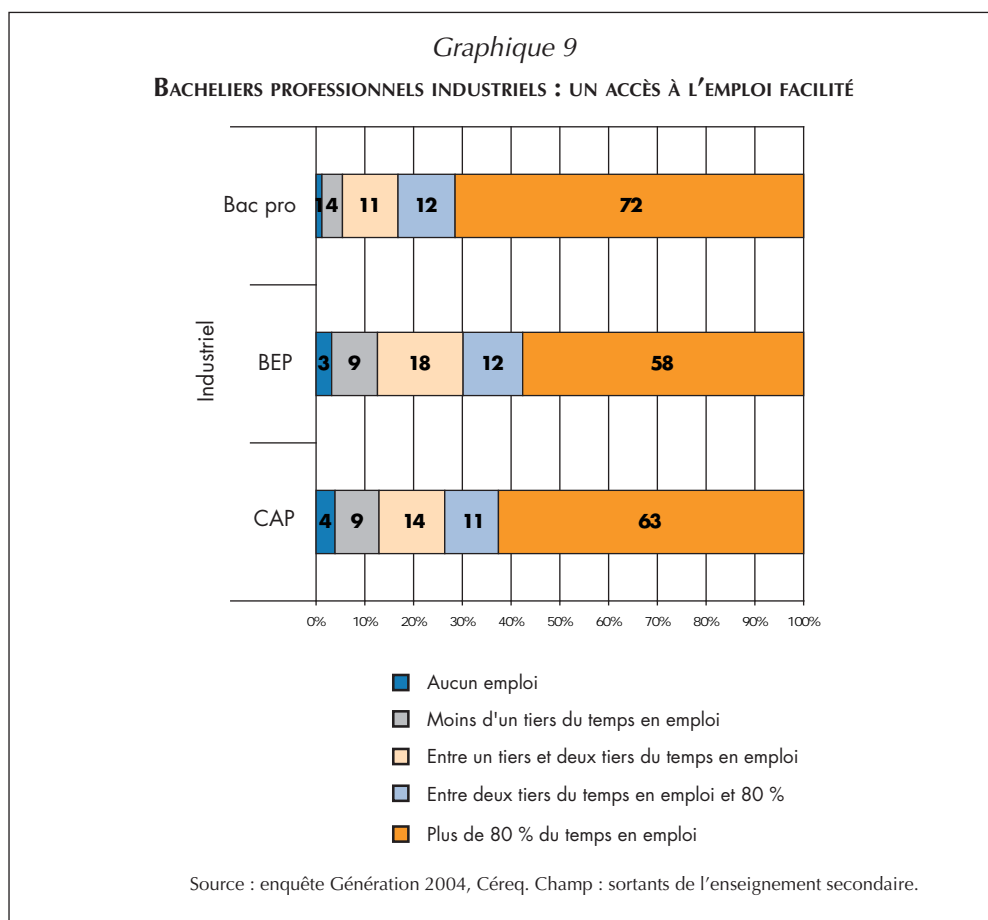
Dans le contexte général d'élévation des niveaux de formation, et plus récemment de la réforme du baccalauréat professionnel en trois ans, il est opportun de s'interroger sur l'intérêt, pour un diplômé de CAP ou de BEP, de prolonger sa scolarité jusqu'au baccalauréat professionnel⁹. L'obtention d'un baccalauréat professionnel en trois ans au lieu de quatre est officiellement destiné, entre autres, à favoriser l'augmentation du nombre de bacheliers, l'objectif des 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat restant d'actualité. Au-delà du but revendiqué – l'augmentation du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur – auquel la voie professionnelle répond encore assez mal, la possession d'un tel diplôme améliore-t-elle la situation des jeunes à l'entrée sur le marché du travail ?

L'intérêt d'une poursuite de la scolarité dans les spécialités industrielles

Sur cette question plus encore que sur d'autres, l'approche globale en niveaux de diplôme est peu instructive : la réalité diffère trop selon les spécialités de formation pour que celles-ci puissent être négligées. Un découpage très synthétique en spécialités industrielles et tertiaires permet une première approche pertinente.

⁹ Si en théorie elle existe encore, la poursuite d'études vers un baccalauréat technologique via les classes de première d'adaptation est en réalité devenue trop rare pour pouvoir être étudiée d'un point de vue statistique.

Concernant les spécialités industrielles prises dans leur ensemble, la possession d'un baccalauréat professionnel, plutôt qu'un diplôme de niveau V, facilite largement l'accès à l'emploi. Quasiment aucun bachelier professionnel n'a été totalement exclu de l'emploi au cours de ses trois premières années de vie active, alors que c'est tout de même le cas de 3 à 4 % des jeunes sortis avec CAP-BEP. Inversement, plus de 70 % des bacheliers professionnels ont passé au moins deux ans et demi en emploi, soit près de 10 points de plus que pour les jeunes n'ayant qu'un CAP-BEP (Graphique 9). Trois ans après la fin de leurs études, les écarts entre les deux niveaux de diplôme sont probants : le taux de chômage des bacheliers professionnels est près de deux fois moins élevé que celui des diplômés d'un CAP ou d'un BEP (8 % contre 14 % environ). C'est notamment le cas pour les jeunes issus des spécialités de l'agriculture (le taux de chômage des détenteurs d'un baccalauréat professionnel est de 6 % quand il est de 14 % pour ceux ayant un BEP), de l'électricité (respectivement 8 % et 16 %) ou encore des spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité (respectivement 4 % et 12 %). Certaines spécialités font cependant exception, présentant que très peu d'écarts entre les deux niveaux de diplôme. C'est le cas des jeunes formés dans les spécialités de la mécanique automobile, dont le taux de chômage est de 9 % lorsqu'ils arrivent avec un BEP et seulement de trois points de moins lorsqu'ils ont un baccalauréat professionnel.



Les disparités d'insertion entre ces deux niveaux de diplôme ne se limitent pas à l'accès à l'emploi, elles concernent également les caractéristiques de ces emplois. Ainsi, en 2007, 72 % des bacheliers professionnels en emploi bénéficient d'un contrat à durée indéterminée (ou, c'est assez rare, sont fonctionnaires) contre 64 % des diplômés d'un CAP et même seulement 58 % des diplômés d'un BEP. Selon les spécialités, on compte même jusqu'à 20 points de différences : 75 % des jeunes en emploi en 2007, arrivés sur le marché du travail en 2004 avec un baccalauréat professionnel en agriculture, sont en emploi à durée indéterminée, contre seulement 54 % pour ceux ayant un BEP dans la même spécialité.

La différence se fait également un peu sentir en termes de rémunération : 1 300 euros mensuels médian pour les bacheliers contre 1 250 pour les diplômés de niveau V ; la différence pouvant être plus importante selon les spécialités, comme en construction et mécanique automobile où elle atteint 100 euros.

Au final, la prise en compte à la fois de l'accès à des emplois à durée indéterminée et de la réalisation d'expériences professionnelles relativement longues permet de mettre en évidence une stabilisation en emploi nettement plus importante pour les bacheliers professionnels. Au cours de leurs trois premières années de vie active, 59 % d'entre eux ont passé au moins 18 mois en emploi de façon continue et occupent un emploi à durée indéterminée en 2007, contre seulement 45 % des diplômés d'un CAP et 41 % dans le cas d'un BEP.

Un avantage moins évident dans les spécialités tertiaires

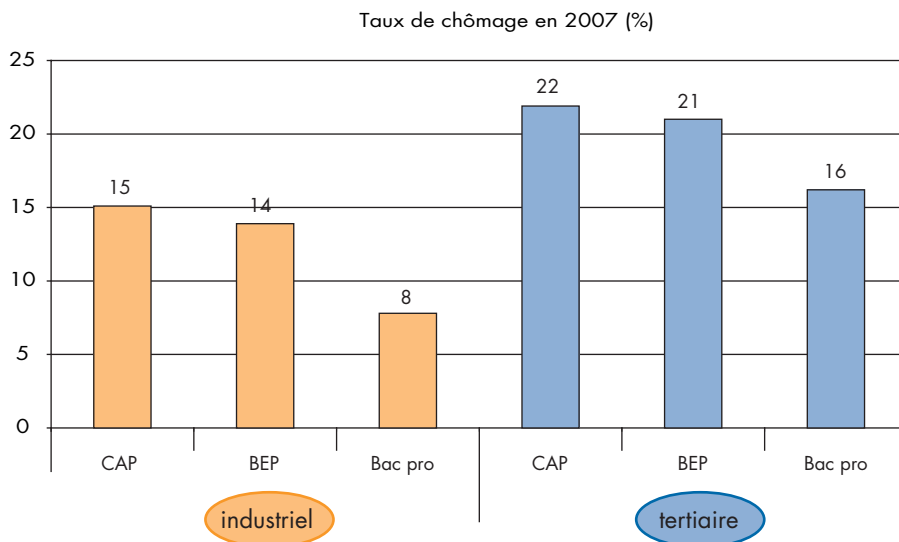
Deux points distinguent les spécialités tertiaires des spécialités industrielles : les écarts entre baccalauréat professionnel et CAP-BEP sont moins marqués, et les conditions d'insertion sont considérablement dégradées, au niveau IV comme au niveau V.

Comme pour les spécialités industrielles, la possession d'un baccalauréat professionnel tertiaire semble faciliter l'accès à l'emploi tout au long des trois premières années de vie active. Les jeunes dans ce cas se retrouvent un peu moins fréquemment exclus du marché du travail que les détenteurs du seul CAP-BEP (respectivement 5 % et environ 8 % n'ont connu aucun emploi). Inversement, ils sont plus nombreux à avoir passé plus de deux ans et demi, sur les trois années, en emploi, qu'il s'agisse de périodes continues ou discontinues (55 % contre 42 % pour les BEP et 45 % pour les CAP).

Cependant, au terme de ces trois premières années, seulement 4 points séparent les taux de chômage des deux catégories de jeunes, diplômés de niveau V et diplômés de niveau IV (graphique 10). Selon les spécialités, les écarts peuvent cependant être plus ou moins marqués. Ils sont d'environ 10 points pour les jeunes formés dans les spécialités du commerce, de la comptabilité ou du secrétariat, quand ils ne sont que de quelques points pour ceux issus de formations sanitaires et sociales ou de l'hôtellerie. Surtout, ces taux atteignent des valeurs largement supérieures à celles observées dans les spécialités industrielles, au point de remettre en question la hiérarchie des diplômes : le taux de chômage des diplômés d'un baccalauréat en secrétariat atteint 24 % quand celui des diplômés d'un CAP-BEP en bâtiment ou structures métalliques n'est que de 10 %.

Graphique 10

TAUX DE CHÔMAGE EN 2007 : IMPORTANCE DU DIPLÔME...MAIS PLUS ENCORE DE LA SPÉCIALITÉ



Source : enquête Génération 2004, Céreq. Champ : sortants de l'enseignement secondaire.

L'observation des conditions d'emploi conduit globalement à des constats similaires. Si détenir un baccalauréat professionnel tertiaire plutôt qu'un BEP semble favoriser l'accès aux emplois à durée indéterminée (c'est le cas de 62 % des premiers qui travaillent en 2007 contre 54 % des seconds), cela apparaît en revanche sans effet sur le temps de travail (respectivement 22 % et 24 % des emplois occupés sont à temps partiel) et sur les salaires (1 200 euros mensuels médians pour les deux populations).

Des différences s'observent cependant au sein des spécialités tertiaires. Ainsi, détenir un baccalauréat professionnel plutôt qu'un diplôme de niveau V semble accroître les chances d'obtenir un emploi à durée indéterminée pour les jeunes issus du commerce, des formations sanitaires et sociales ou de la comptabilité, quand cela paraît avoir peu d'effet pour les jeunes issus des spécialités de l'hôtellerie.

Enfin, remarquons de nouveau qu'au-delà des différences entre niveaux de formation, ce sont plus largement les difficultés d'insertion des sortants du secondaire de spécialités tertiaires qui doivent être soulignées, qu'ils arrivent sur le marché du travail avec un diplôme de niveau V ou de niveau IV (tableau 8).

Tableau 8

QUALITÉ D'EMPLOI : IMPORTANCE DU DIPLÔME...MAIS PLUS ENCORE DE LA SPÉCIALITÉ

	Parmi les jeunes en emploi en 2007		
	% en EDI	% en temps partiel	Salaire médian en euros pour les jeunes travaillant à temps plein
CAP industriel	64	6,7	1 250
BEP industriel	58	6	1 250
Bac professionnel industriel	72	4	1 300
CAP tertiaire	52	31	1 100
BEP tertiaire	54	24	1 200
Bac professionnel tertiaire	62	21	1 200

Source : enquête Génération 2004, Céreq. Champ : sortants de l'enseignement secondaire.

Au vu de ces résultats, il semble donc y avoir un avantage apparent à détenir un baccalauréat professionnel plutôt que seulement un CAP ou un BEP. L'avantage n'est cependant pas très net en matière de position professionnelle. CAP-BEP et baccalauréat professionnel conduisent dans la plupart des cas aux mêmes emplois contrairement aux objectifs affichés lors de la création de ce dernier (Prost 2002) : pourvoir les milieux professionnels en employés et ouvriers immédiatement opérationnels sur des emplois hautement qualifiés.

Enfin, notons que les jeunes sortants de l'enseignement secondaire après un brevet professionnel¹⁰ dans une spécialité tertiaire comme dans une spécialité industrielle, connaissent des conditions d'insertion largement plus favorables que les bacheliers.

2.3. S'insérer avec un baccalauréat : professionnel, technologique ou général, le type de baccalauréat est-il déterminant ?

La valeur des diplômes est au cœur des débats sur l'éducation, en France plus qu'ailleurs, et le baccalauréat cristallise cette question du fait de sa valeur historique et symbolique. Amener 80 % d'une classe d'âge à cet examen terminal du second cycle de l'enseignement secondaire est l'objectif premier de la politique éducative mise en œuvre depuis deux décennies. Le système éducatif propose trois types de baccalauréats (général, technologique, professionnel), diversifiant ainsi les modalités d'accès à ce diplôme. Chacun de ces diplômes relève d'une logique spécifique du fait de son histoire et de ses contenus de formation. Le baccalauréat général, diplôme sans enseignement professionnel, a pour vocation la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. À l'opposé, le baccalauréat professionnel s'inscrit essentiellement dans une logique d'entrée dans la vie active ; par construction, ce diplôme dispense des savoirs éducatifs et professionnels immédiatement utilisables par des employeurs. Dans une position intermédiaire, le baccalauréat technologique, combinant des savoirs techniques et généraux, permet soit une entrée directe dans la vie professionnelle, soit une poursuite d'études vers certains cursus dans l'enseignement supérieur.

¹⁰ Il s'agit d'un diplôme de même niveau qui se prépare exclusivement en apprentissage ou en formation continue mais qui n'ouvre pas l'accès à l'enseignement supérieur.

Au-delà de ces objectifs affichés, la réalité est plus nuancée. Chaque année, arrivent sur le marché du travail des jeunes détenteurs de ces trois diplômes. D'une part, tous les bacheliers professionnels n'entrent pas directement sur le marché du travail : 40 % d'entre eux tentent leur chance dans l'enseignement supérieur¹¹ ; d'autre part, les bacheliers technologiques qui entrent directement sur le marché du travail sont, en proportion, peu nombreux ; diplôme en poche, 90 % d'entre eux poursuivent dans l'enseignement supérieur. Par ailleurs, la faible adéquation observée entre les emplois occupés et les formations suivies, et le caractère transversal de certaines compétences qui peuvent être également attestées par des savoirs généraux ou professionnels invite à comparer l'insertion des titulaires des différents types de baccalauréat.

Le sexe et l'origine sociale distinguent les bacheliers

Les jeunes qui entrent dans la vie active en 2004 avec comme seul diplôme le baccalauréat sont pour 60 % détenteurs d'un baccalauréat professionnel, pour 31 % détenteur d'un baccalauréat technologique et pour seulement 9 % d'un baccalauréat général. Cette répartition reflète la vocation de ces trois diplômes.

Si les bacheliers généraux et technologiques entrant directement dans la vie active sont des femmes près de deux fois sur trois, les bacheliers professionnels sont eux des hommes dans 61 % des cas.

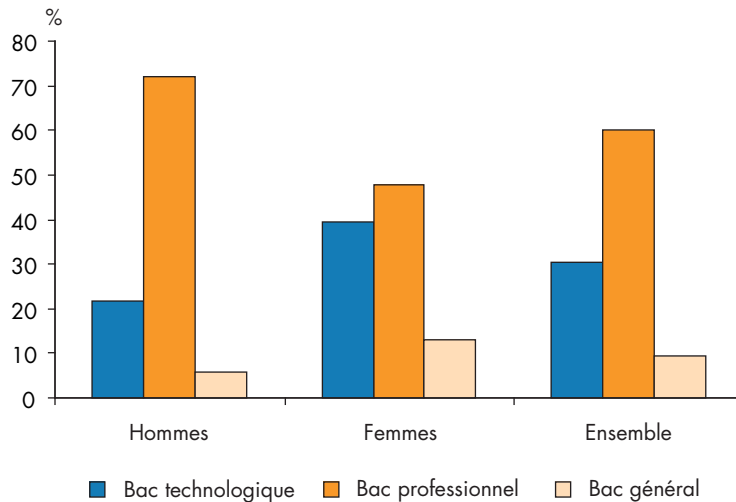
L'origine sociale des individus distingue également ces trois types de baccalauréat. En particulier, ce n'est pas une surprise, la profession du père les différencie et réaffirme le lien fort entre la scolarité des enfants et la catégorie professionnelle des parents. Les bacheliers généraux sont plus nombreux parmi les enfants de cadres. Les diplômés d'un baccalauréat professionnel sont surreprésentés parmi les enfants d'employés, d'ouvriers, d'artisans ou d'agriculteurs, et les titulaires d'un baccalauréat technologique le sont parmi les jeunes dont le père occupe une profession intermédiaire.

En revanche, l'origine nationale distingue moins les différents bacheliers entre eux. Quel que soit le baccalauréat, la proportion de jeunes dont les deux parents sont nés à l'étranger est proche de 18 %, quand elle est en moyenne de 12 % pour la Génération 2004 et qu'elle s'élève à 25 % parmi les jeunes sortis de l'enseignement secondaire tous niveaux confondus. Les bacheliers dont les parents sont originaires d'un pays d'Europe du sud possèdent majoritairement un baccalauréat professionnel alors que ceux dont les parents sont nés au Maghreb disposent plutôt d'un baccalauréat technologique.

¹¹ Source MEN DEPP panel 2002.

Graphique 11

RÉPARTITION DES JEUNES AYANT COMME PLUS HAUT DIPLÔME UN BACCALAURÉAT



Source : enquête Génération 2004, Céreq. Champ : sortants du secondaire titulaires d'un baccalauréat.

Une entrée dans le monde de l'emploi plus difficile pour les bacheliers technologiques et généraux

Rares sont les bacheliers qui après trois années sur le marché du travail n'ont connu aucune expérience professionnelle (5 %) ¹². Cependant, si cet accès à l'emploi est aisé pour les bacheliers professionnels, il n'en va pas de même pour les bacheliers technologiques et, surtout, pour les bacheliers généraux, dont 14 % n'ont jamais travaillé.

Les trajectoires professionnelles confirment cette apparente hiérarchie entre les trois types de baccalauréat : 64 % des bacheliers professionnels ont ainsi passé 80 % de leur temps en emploi et 51 % d'entre eux ont connu une trajectoire de stabilisation en emploi, quand ces proportions ne sont que, respectivement, de 49 % et de 31 % pour les bacheliers technologiques et de 44% et de 27% pour les bacheliers généraux.

Ainsi, quel que soit l'indicateur retenu, l'analyse confirme les difficultés particulières rencontrées par les jeunes qui arrivent sur le marché du travail avec un baccalauréat général.

¹² Les jeunes bacheliers se distinguent peu des autres diplômés de l'enseignement secondaire, notamment des sortants avec uniquement un CAP et/ou un BEP. Ces derniers ont également été peu nombreux à être totalement exclus de l'emploi (respectivement 5 % et 6 %) ; par contre, trouver leur premier emploi a été un peu plus long (entre 4,1 et 4,6 mois en moyenne). Les jeunes sortants de l'enseignement supérieur présentent ces mêmes indicateurs avec des valeurs à peine inférieures : 1,9 % n'ont pas connu d'emploi et le temps moyen d'accès à l'emploi est de 3 mois.

Les difficultés des titulaires du baccalauréat technologique dans leurs quêtes d'un emploi stable se traduisent par un recours important aux emplois atypiques. Lorsqu'ils ont suivi une formation industrielle, 44 % des bacheliers technologiques ont eu recours à l'intérim. Lorsqu'ils ont suivi une formation tertiaire, 33 % des bacheliers technologiques sont passés par un emploi aidé. En regard, ces proportions sont, pour les bacheliers professionnels, respectivement de 39 % et de 23 %. Malgré un accès et une stabilisation en emploi des plus difficiles, les diplômés d'un baccalauréat général mobilisent plutôt moins ces contrats particuliers : seulement 14 % d'entre eux ont signé un contrat d'intérim en trois ans et 25 % un contrat aidé.

Pour les bacheliers professionnels, l'intérim semble jouer un rôle moteur dans la construction de leur parcours professionnel. En effet, pour beaucoup d'entre eux, la première expérience en emploi se réalise à travers l'emploi intérimaire, au cours des tous premiers mois après la fin de leur formation initiale. Et, contrairement aux autres bacheliers, leur inscription dans l'emploi s'est pérennisée durant les trois premières années de vie active. Ainsi, 69 % des jeunes diplômés d'un baccalauréat professionnel d'une spécialité industrielle, passés par l'emploi intérimaire, ont été salariés pendant 28 mois. Comparés aux autres bacheliers ayant connu l'intérim, ils sont plus nombreux – plus 22 points au minimum – à connaître un tel parcours.

Des retours en scolarisation pour les bacheliers en difficulté

Après trois ans de vie active, la situation de ces jeunes sur le marché du travail continue de se différencier selon leur baccalauréat. 83% des bacheliers professionnels sont en emploi alors que c'est le cas de seulement 69 % des bacheliers technologiques et de 61 % des bacheliers généraux.

Cette hiérarchie entre les trois baccalauréats ne se retrouve pas en termes de chômage, les bacheliers généraux semblant en particulier plus épargnés par cette situation, qui ne concerne que 9 % d'entre eux. Moins souvent en emploi, mais également moins souvent au chômage, les jeunes arrivés sur le marché du travail en 2004 avec un baccalauréat général sont en réalité très nombreux à retourner en formation. Au bout de trois ans passés dans la vie professionnelle, ils sont 17 %¹³, soit un jeune sur six, à avoir repris leurs études. On peut raisonnablement supposer que le peu de succès de leurs premières expériences sur le marché du travail les a conduit à réinvestir dans leur éducation.

Ce phénomène s'observe également pour les autres bacheliers qui ont connu des obstacles dans leur trajectoire, il est notamment de 11 % parmi les bacheliers technologiques de spécialité tertiaire et de 14 % parmi les bacheliers technologiques de spécialité industrielle.

¹³ Ce constat est notamment développé dans Joseph, Lopez et Ryk (2008).

De meilleures conditions d'emploi pour les bacheliers professionnels

Au terme des trois premières années de vie active, les bacheliers ne se démarquent que très légèrement des autres diplômés de l'enseignement secondaire, qu'il s'agisse de leur salaire ou de leur contrat de travail. Ainsi, 62 % d'entre eux disposent d'un emploi à durée indéterminée contre 58 % pour les diplômés d'un CAP ou d'un BEP, et leur salaire¹⁴ mensuel médian s'élève à 1 245 euros quand il avoisine les 1 205 euros pour les diplômés de niveau V.

Disposer d'un baccalauréat professionnel facilite l'accès à l'emploi mais offre aussi les meilleures conditions d'emploi. Les bacheliers professionnels occupent plus fréquemment des emplois à durée indéterminée : c'est le cas pour 68 % d'entre eux en 2007, soit 17 points de mieux que les bacheliers technologiques et 20 points de plus que les jeunes arrivés sur le marché du travail avec un baccalauréat général. De plus, très peu d'entre eux sont employés à temps partiel : ils sont deux fois moins nombreux dans ce cas que les autres bacheliers.

Quel que soit le type de baccalauréat détenu, le salaire mensuel médian perçu par les jeunes employés à temps plein en 2007 oscille autour de 1 245 euros. Les seuls écarts observés opposent spécialités industrielles et spécialités tertiaires : quel que soit le diplôme, une différence de 100 euros en valeur médiane existe au profit des jeunes issus d'une formation industrielle.

Tableau 9

CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI EN JUILLET 2007 DES BACHELIERS SALARIÉS

<i>Baccalauréats</i>	Part en EDI (%)	Part à temps partiel (%)	Salaire mensuel médian sur les emplois à temps plein (en euros)
Technologiques	51	20	1 200
Professionnels	68	12	1 250
Généraux	48	24	1 230
Ensemble	62	15	1 245

Source : enquête Génération 2004, Céreq. Champ : sortants du secondaire titulaires d'un baccalauréat.

¹⁴ Cette statistique ne porte que sur les salaires mensuels des emplois à temps complet à cette date, soit 85 % de ceux-ci.

Des débuts professionnels fortement conditionnés par la spécialité de formation

Qu'ils soient issus d'une spécialité industrielle ou d'une spécialité tertiaire, les jeunes arrivant sur le marché du travail avec un baccalauréat professionnel ont de meilleures conditions professionnelles que ceux arrivant avec un baccalauréat technologique, à la fois en termes d'accès à l'emploi et de qualité des emplois occupés.

Les écarts observés entre les bacheliers professionnels et les bacheliers technologiques sont beaucoup plus marqués dans les spécialités industrielles. Ainsi, 53 % des bacheliers technologiques ont passé au moins 80 % de leurs trois premières années de vie active en emploi contre 72 % les bacheliers professionnels. En revanche, dans les spécialités tertiaires, les conditions d'insertion des deux catégories de bacheliers sont moins éloignées : 48 % des bacheliers technologiques ont passé au moins 80 % du temps en emploi contre 55 % pour les bacheliers professionnels.

Toutefois la concurrence entre les deux types de baccalauréat n'est pas de même nature dans les spécialités industrielles et dans les spécialités tertiaires. Dans les spécialités industrielles, la concurrence est nette dans les spécialités conduisant aux métiers de la grande industrie – électricité, électronique, électromécanique, mécanique industrielle – où coexistent les deux types de baccalauréat. Dans le cas des spécialités tertiaires, une moindre concurrence s'observe entre les deux diplômes ; les bacheliers professionnels tertiaires sont principalement issus des formations du commerce et de la vente, du secrétariat et de la bureautique. Les bacheliers technologiques sont formés aux métiers de la gestion, de la santé, de l'hôtellerie. La concurrence sur les emplois est donc circonscrite aux spécialités de la comptabilité et du secrétariat (baccalauréat professionnel) qui s'opposent aux sciences de la gestion (baccalauréat technologique).

L'observation du taux de chômage va dans le même sens. Lorsque les bacheliers se sont orientés vers une spécialité du tertiaire, cet indicateur révèle peu de différence entre les jeunes selon le baccalauréat détenu, technologique ou professionnel. Le taux de chômage en 2007 est alors respectivement de 14 % et de 16 %. Lorsque l'orientation s'est faite pour une spécialité industrielle, les bacheliers technologiques connaissent un taux de chômage de plus du double de leurs homologues bacheliers professionnels (16 % contre 8 %).

Tableau 10

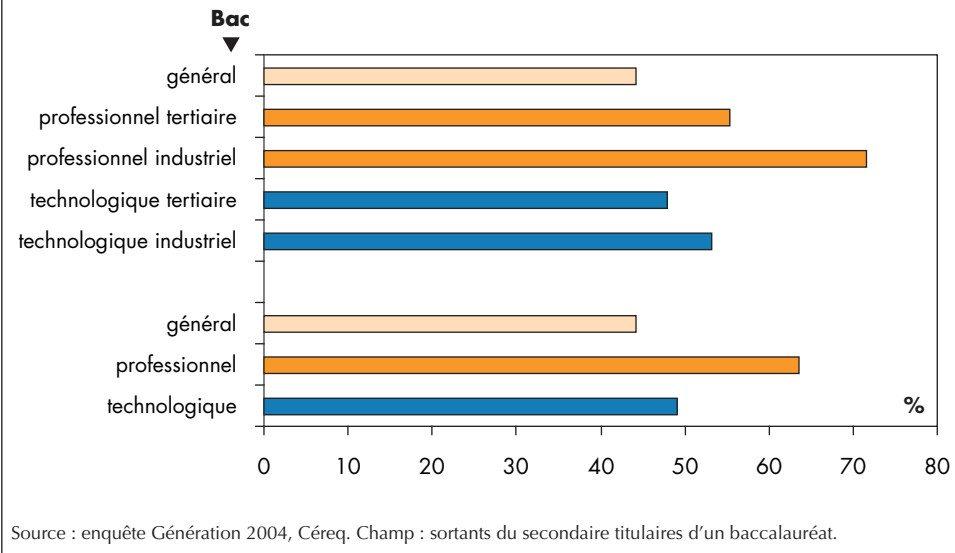
CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI EN JUILLET 2007 DES BACHELIERS SALARIÉS SELON LA SPÉCIALITÉ

Type de baccalauréat	Part en EDI (%)	Part à temps partiel (%)	Salaire médian (en euros)
Technologique industriel	60	7	1 350
Technologique tertiaire	48	24	1 200
Professionnel industriel	72	4	1 300
Professionnel tertiaire	62	22	1 200
Général	48	24	1 230

Source : enquête Génération 2004, Céreq. Champ : sortants du secondaire titulaires d'un baccalauréat.

Graphique 12

PART DES JEUNES DONT L'EMPLOI REPRÉSENTE AU MOINS 80% DES TROIS PREMIÈRES ANNÉES D'ACTIVITÉ



Cette rapide observation des débuts de vie active de jeunes diplômés d'un baccalauréat sortis du système éducatif en 2004 montre que la hiérarchie entre les trois baccalauréats est en partie conforme aux objectifs qui leur sont assignés. Arriver sur le marché du travail avec un baccalauréat général, diplôme théoriquement destiné à poursuivre des études dans le supérieur, permet rarement de s'insérer dans de bonnes conditions. À l'inverse, détenir un baccalauréat professionnel offre de nombreuses opportunités. La situation du baccalauréat technologique est plus ambiguë, sa vocation de diplôme d'entrée sur le marché du travail ne se réalise que très imparfaitement dans les faits. En termes d'insertion, il se rapproche plus du baccalauréat général que du baccalauréat professionnel.

La prise en compte de la spécialité de la formation nuance néanmoins le constat précédent. Bien que le secteur tertiaire crée de nombreux emplois et que le secteur industriel en détruit, à ce niveau de formation comme aux autres, sortir d'une spécialité industrielle offre de meilleures opportunités qu'avoir suivi une formation tertiaire. Et dans ce dernier cas, posséder un baccalauréat professionnel plutôt que technologique n'améliore guère la situation.

2.4. Quelle insertion pour les apprentis ?

Pour celui ou celle qui n'envisage pas (du moins dans l'immédiat) de poursuivre ses études dans l'enseignement supérieur, le choix de l'apprentissage apparaît actuellement des plus judicieux (Jaggers 2004). Pour les sortants de la Génération 2004, le constat est très net. Les anciens apprentis accèdent plus facilement et plus rapidement à l'emploi. Ils se stabilisent beaucoup plus fréquemment sur des emplois pérennes et ils connaissent de meilleures conditions d'emploi (activité à temps complet, CDI). En termes de salaires perçus, un avantage moyen apparaît mais il est plus limité. Néanmoins, la comparaison conduite surestime l'avantage réel de l'apprentissage (cf. encadré page 40).

L'accès à l'emploi

Trois ans après avoir achevé leur formation initiale, tous niveaux de diplôme de l'enseignement secondaire confondus, les anciens apprentis connaissent un taux de chômage de 13 %, presque deux fois inférieur à celui qui affecte les sortants des établissements scolaires (24 %). Leur avantage est particulièrement élevé, presque 17 points, pour les titulaires d'un CAP¹⁵ dans les spécialités industrielles, mais il se réduit entre 7 et 10 points pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP tertiaire. Pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel, l'avantage devient plus mince¹⁶ : 4 points dans les spécialités industrielles et 3 points dans les spécialités tertiaires.

En outre, pour les jeunes rétifs à toute forme de scolarisation, l'apprentissage offre encore une opportunité réelle d'accéder au marché du travail sans avoir à réussir un diplôme. L'écart entre apprentis et lycéens est de neuf à dix points pour les jeunes sortis non diplômés d'une formation au CAP ou au BEP, avec peu de différences entre les spécialités industrielles et tertiaires. Et, surtout, il est de 26 points pour les jeunes réputés « non qualifiés », c'est-à-dire ayant interrompu leurs études dès la première année de CAP-BEP. Seuls 21 % des apprentis ayant abandonné leurs études avant l'année terminale de leur formation sont au chômage trois ans après, contre 46 % des sortants de formations scolaires. Néanmoins, dans ce cas précis, la juxtaposition des données n'a que peu de sens : les « non qualifiés » issus des formations scolaires sont constitués en partie de sortants précoces de collège, souvent jeunes en complète déshérence, quand, inversement, parmi les apprentis se trouvent de nombreux jeunes aspirés sur le marché du travail par des réseaux familiaux – ou de proximité – sans trop d'égard pour le « diplôme ».

¹⁵ Ou d'une mention complémentaire à ce diplôme qui correspond à une seconde spécialisation de même niveau dans un métier du même domaine que le CAP d'origine. Le cas est assez fréquent dans l'apprentissage.

¹⁶ La comparaison est néanmoins légèrement biaisée. Elle porte uniquement sur le baccalauréat professionnel, or, un autre diplôme de niveau IV est fréquemment préparé en apprentissage : le brevet professionnel. Et, il bénéficie de caractéristiques d'insertions exceptionnellement bonnes.

Tableau 11

TAUX DE CHÔMAGE AU PRINTEMPS 2007 DES SORTANTS DE L'ANNÉE 2004 SELON QU'ILS PROVIENNENT D'UN LYCÉE OU D'UN CFA

Plus haut diplôme	Apprentis	Lycéens	Écart (en points)
Non qualifiés	20,5 %	46,3 %	-25,8
Seconde, première, terminale	ns	22,8 %	/
Non diplômés CAP BEP industriels	21,8 %	31,4 %	-9,6
Non diplômés CAP BEP tertiaire	30,4 %	39,0 %	-8,6
CAP et MC tertiaire	17,2 %	27,2 %	-10
CAP et MC industriels	9,8 %	28,0 %	-18,2
BEP et MC tertiaire	14,5 %	21,7 %	-7,2
BEP et MC industriels	6,9 %	16,3 %	-9,4
Autres niveau V	ns	2,3 %	/
Autres niveau IV	ns	4,9 %	/
Bac général	ns	12,5 %	/
Bac techno, BT industriel	ns	18,5 %	/
Bac techno, BT tertiaire	ns	14,9 %	/
Bac pro industriel	5,2 %	8,7 %	-3,5
Bac pro tertiaire	13,8 %	16,4 %	-2,6
BP et MC industriel	2,7 %	ns	/
BP et MC tertiaire	6,0 %	ns	/
Ensemble	12,7 %	23,8 %	-11,1

Source : enquête Génération 2004, Céreq. Champ : sortants du secondaire.

Les conditions d'emploi

Plus souvent en emploi, les anciens apprentis connaissent également de meilleures conditions d'emploi. Au printemps 2007, toutes qualifications confondues, 67 % bénéficient d'un emploi à durée indéterminée (EDI) contre 52 % pour les sortants d'établissements scolaires, et, seuls 7 % travaillent à temps partiel alors que c'est le cas de 20 % des anciens lycéens professionnels. Comme en matière d'accès à l'emploi, les écarts sont particulièrement forts pour les jeunes réputés « non qualifiés » avec les mêmes réserves sur leur interprétation. Réserve confortée par le fait que les écarts sont en revanche parmi les plus faibles pour les non diplômés d'un CAP ou d'un BEP, qu'il soit industriel ou tertiaire. La détention d'un baccalauréat professionnel industriel améliore plus sensiblement les conditions d'emploi des apprentis que celles des scolaires, mais c'est la détention d'un baccalauréat professionnel tertiaire qui se valorise le mieux lorsqu'il est obtenu en apprentissage (79 % de EDI et 6 % de temps partiel pour les anciens apprentis contre 60 % d'EDI et 23 % de temps partiel pour les anciens lycéens). Plus généralement, si les écarts en matière de contrat de travail ne sont pas négligeables, ce sont surtout les écarts en matière de fréquence des emplois à temps partiel qui distinguent radicalement les conditions d'emploi des anciens lycéens de celles des anciens apprentis. Ils sont presque trois fois plus fréquents parmi les premiers.

Tableau 12

**PART DES EDI ET DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL AU PRINTEMPS 2007 DES SORTANTS DE L'ANNÉE 2004
SELON QU'ILS PROVIENNENT D'UN LYCÉE OU D'UN CFA**

Plus haut diplôme	Part des EDI		Part des temps partiel	
	Apprentis	Scolaires	Apprentis	Scolaires
Non qualifiés	60,7 %	33,8 %	11,9 %	31,1 %
Seconde, première, terminale	/	47,5 %	/	20,7 %
Non diplômés CAP BEP industriels	49,2 %	42,3 %	4,6 %	12,2 %
Non diplômés CAP BEP tertiaire	54,8 %	48,4 %	16,3 %	27,8 %
CAP et MC tertiaire	55,6 %	46,9 %	25,8 %	38,7 %
CAP et MC industriels	68,8 %	49,4 %	4,5 %	13,6 %
BEP et MC tertiaire	69,9 %	51,9 %	14,7 %	24,9 %
BEP et MC industriels	67,4 %	54,4 %	3,5 %	7,0 %
Autres niveau V	ns	72,0 %	ns	17,0 %
Autres niveau IV	ns	61,8 %	ns	23,6 %
Bac général	/	43,4 %	/	27,3 %
Bac techno, BT industriel	ns	57,3 %	ns	8,0 %
Bac techno, BT tertiaire	ns	47,0 %	ns	25,1 %
Bac pro industriel	81,3 %	68,9 %	2,4 %	4,9 %
Bac pro tertiaire	78,9 %	59,7 %	6,4 %	23,3 %
BP et MC industriel	81,4 %	ns	4,7 %	ns
BP et MC tertiaire	80,2 %	ns	11,4 %	ns
Ensemble	67,3 %	51,6 %	7,4 %	19,5 %

Source : enquête Génération 2004, Céreq. Champ : sortants du secondaire titulaires.

La stabilité des emplois

Pour une durée d'activité salariée identique, il est possible d'avoir enchaîné de nombreux emplois différents chez des employeurs distincts entrecoupés de séquences de chômage, ou d'avoir occupé sans interruption un ou deux emplois. L'accumulation de compétences professionnelles n'est pas la même dans les deux cas : la succession de séquences d'emploi de courte durée permet rarement de capitaliser une expérience professionnelle valorisable auprès des employeurs. Au cours de leurs trois premières années de vie active, près des trois quarts (74,1 %) des apprentis ont connu une durée continue d'emploi d'au moins dix-huit mois contre un peu plus de la moitié (55,1 %) des lycéens de la Génération 2004. Pour mieux appréhender cette stabilisation en activité qui témoigne de la nature de l'insertion dans le système d'emploi (Lopez 2004 ; Joseph, Lopez, Ryk 2008), quatre groupes d'individus peuvent être distingués (cf. encadré page 8) :

- ceux qui ont connu une durée ininterrompue d'emploi de dix-huit mois et qui bénéficient d'un emploi à durée indéterminée à la date de l'enquête (stabilisation en emploi avec EDI) ;
- ceux qui ont également connu une période ininterrompue d'emploi de dix huit mois mais qui n'occupent pas un EDI à la date de l'enquête (stabilisation en emploi sans EDI) ;

- ceux qui, n'appartenant pas à l'un des deux groupes précédents ont travaillé plus de six mois, en une ou plusieurs séquences sans avoir connu de période continue d'emploi d'au moins 18 mois (non stabilisation en emploi) ;
- ceux qui ont travaillé moins de six mois (éloignés de l'emploi).

Tableau 13

TYPE DE STABILISATION EN EMPLOI DES SORTANTS DE L'ANNÉE 2004 SELON QU'ILS PROVIENNENT D'UN LYCÉE OU D'UN CFA

Plus haut diplôme	Stabilisation en emploi avec EDI		Stabilisation en emploi sans EDI		Non-stabilisation en emploi		Éloigné de l'emploi	
	Apprentis	Scolaires	Apprentis	Scolaires	Apprentis	Scolaires	Apprentis	Scolaires
Non qualifiés	28,7 %	8,6 %	28 %	21,4 %	31,5 %	28,1 %	11,7 %	41,9 %
Seconde, première, terminale	ns	23,6 %	ns	28,8 %	ns	29,3 %	ns	18,3 %
Non diplômés CAP BEP industriels	30 %	20 %	31,1 %	30,1 %	27,2 %	31,9 %	11,6 %	18 %
Non diplômés CAP BEP tertiaire	29,7 %	18,4 %	29,8 %	17,4 %	22,2 %	33,7 %	18,3 %	30,6 %
CAP et MC tertiaire	36 %	24,6 %	27,7 %	33,4 %	27,1 %	23,8 %	9,3 %	18,3 %
CAP et MC industriels	52,7 %	27,5 %	25,3 %	34,2 %	18,6 %	23,5 %	3,3 %	14,8 %
BEP et MC tertiaire	48,4 %	29,1 %	22,9 %	29,7 %	21,1 %	26,8 %	7,6 %	14,4 %
BEP et MC industriels	53 %	37,3 %	25 %	30,8 %	20,8 %	22,5 %	1,2 %	9,4 %
Autres niveau V	/	67,4	/	27,4	/	4	/	1,1 %
Autres niveau IV	76,7 %	47,2 %	9,3 %	27,4 %	14 %	20,2 %	/	5,2 %
Bac général	ns	22,4 %	ns	30,4 %	ns	ns	3,6 %	21 %
Bac techno, BT industriel	ns	33,1 %	ns	28,6 %	ns	ns	/	12,4 %
Bac techno, BT tertiaire	ns	27,8 %	ns	32,2 %	ns	ns	/	9,9 %
Bac pro industriel	71,8 %	54,6 %	17,5 %	21,7 %	10,3 %	19,3 %	0,5 %	4,4 %
Bac pro tertiaire	57,5 %	39,2 %	18 %	27,6 %	21,2 %	25,1 %	3,4 %	8,1 %
BP et MC industriel	73,9 %	ns	18 %	ns	4,5 %	ns	3,5 %	ns
BP et MC tertiaire	68,4 %	ns	20,8 %	ns	10 %	ns	0,8 %	ns
Ensemble	49,2 %	28,1 %	24,9 %	27,4 %	20,3 %	26,6 %	5,7 %	17,9 %

Source : enquête Génération 2004, Céreq. Champ : sortants du secondaire.

Près de la moitié des apprentis (49 %) appartiennent au premier groupe et leur stabilisation pérenne dans l'emploi semble acquise. La proportion d'apprentis et de scolaires relevant du second groupe n'est pas très différente, et l'on peut raisonnablement considérer qu'autour d'un quart des apprentis et des scolaires sortis de l'enseignement secondaire ont une forte probabilité de connaître également une stabilisation pérenne dans l'emploi.

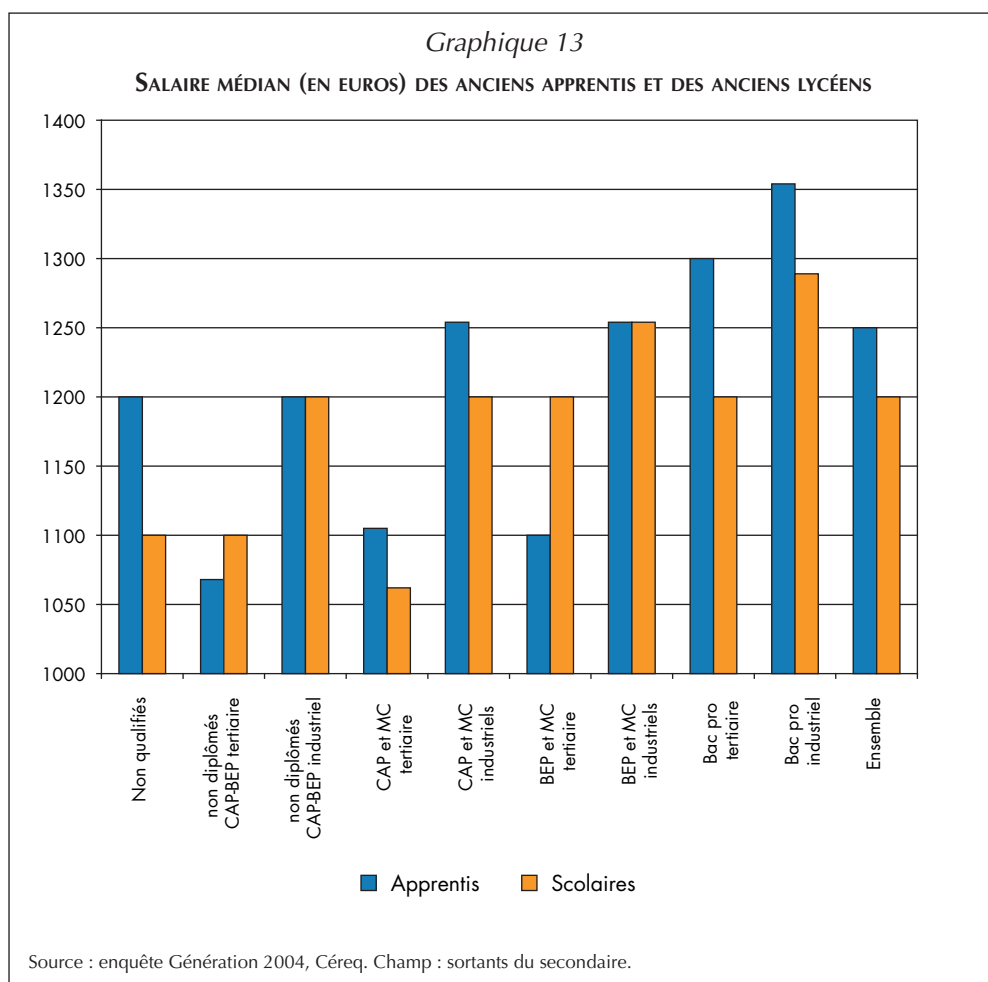
La part non négligeable (20 %) des apprentis qui ont enchaîné plusieurs séquences d'emplois courts, entrecoupées de périodes d'inactivité ou de chômage sans se stabiliser sur des emplois pérennes pourrait étonner. Elle renvoie en fait à la composition des sorties de l'apprentissage. Y compris dans l'apprentissage, l'obtention du diplôme reste essentielle à la qualité de l'insertion, et 27 % des apprentis non diplômés connaissent ce type de parcours précaire. Cependant, de nombreux métiers préparés en apprentis-

sage sont caractérisés par une forte saisonnalité de l'activité (l'hôtellerie-restauration, le commerce) ou/et un fort turn-over des salariés (les métiers de l'alimentation, l'hôtellerie-restauration, le commerce, la coiffure esthétique...), et les transitions ne sont pas sans risques, en particulier pour les titulaires d'un seul CAP (ou d'un BEP).

La proportion d'apprentis qui restent éloignés de l'emploi est en revanche significativement faible. Par rapport aux lycéens, elle est divisée par trois et se concentre essentiellement sur les non diplômés et sur les spécialités tertiaires de niveau CAP/BEP.

Les salaires

L'attractivité particulière des apprentis sur le marché du travail se matérialise également en termes de rémunérations. Ainsi, le salaire médian¹⁷ des anciens apprentis au printemps 2007 n'est inférieur à celui des anciens lycéens que dans le cas des non diplômés et des BEP des formations tertiaires. Il est équivalent pour les non diplômés et les BEP des



¹⁷ Salaire médian des individus occupant un emploi à temps complet.

formations industrielles. Dans tous les autres cas, la différence est favorable aux anciens apprentis et leur avantage dépasse même 100 euros dans le cas des « non qualifiés » et des baccalauréats professionnels tertiaires, il est de 65 euros pour les baccalauréats professionnels industriels.

Pourtant, tous diplômés confondus, le salaire moyen d'un ancien apprenti travaillant à temps complet n'est supérieur que de 35 euros à celui d'un ancien lycéen. Et, à trois exceptions près – les baccalauréats professionnels tertiaires, les jeunes non qualifiés et les non diplômés d'un CAP-BEP tertiaire – les écarts sont inférieurs à la centaine d'euros. De plus, cette différence de salaire moyen ne bénéficie pas systématiquement aux anciens apprentis. En particulier dans le cas des sortants de BEP : qu'ils relèvent d'une spécialité industrielle ou d'une spécialité tertiaire, ce sont les sortants des filières scolaires qui sont en moyenne les mieux payés. Cela renvoie à une des dimensions de l'apprentissage. Facilitant l'accès à certaines professions, il enferme en contrepartie les individus dans un nombre limité de carrières. Les sortants de l'enseignement scolaire – lorsqu'ils travaillent – ont plus souvent des destins professionnels plus variés, qui débouchent pour un certain nombre d'entre eux sur des positions professionnelles avantageuses qui contribuent à élever la moyenne des salaires.

Regards obliques

En croisant l'effet des différentes dimensions, trois remarques transversales peuvent être faites.

Premièrement, la qualité relative de l'insertion des apprentis réputés sortis « sans qualification » de formation initiale ne manque pas d'étonner. En termes d'accès à l'emploi, leur taux de chômage après trois ans sur le marché du travail est inférieur à celui des apprentis ayant poursuivi leur formation jusqu'au CAP ou au BEP sans décrocher le diplôme ; en termes de salaire médian, ils font jeu égal avec les apprentis titulaires d'un CAP industriel et mieux que les apprentis issus d'un CAP ou d'un BEP tertiaires, diplômés ou non. Et il en va de même en termes de stabilisation sur des contrats de travail de longue durée. À la date de l'enquête, ils travaillent même moins souvent à temps partiel que les apprentis, diplômés ou non, des formations tertiaires de niveau CAP/BEP. En revanche, parmi les apprentis ils sont les moins nombreux à avoir connu une trajectoire de stabilisation dans l'emploi pérenne. Cela laisse penser qu'il subsiste, hors des parcours de certification, un accès direct à l'emploi pour des jeunes motivés par une entrée rapide sur le marché du travail, le contrat d'apprentissage étant mobilisé ici de façon formelle. Sur la durée, le prix à payer sera néanmoins élevé car ce choix précoce tend à confiner ces individus sur les segments précaires de l'emploi.

Deuxièmement, la conjonction diplôme et spécialité de formation engendre des effets qui peuvent être aussi importants que celui du choix de l'apprentissage. Au printemps 2007, le taux de chômage des apprentis ayant échoué à un CAP ou à un BEP tertiaire est supérieur à celui de leurs homologues lycéens qui ont décroché leur diplôme. Plus généralement, les emplois obtenus à l'issue d'une formation de type CAP ou BEP tertiaire sont les plus médiocres (salaires minimums, faible proportion de CDI, forte part des temps partiel) et le fait d'être issu de l'apprentissage change peu de choses à cette réalité. La situation est inverse pour les CAP industriels acquis par la voie de l'apprentissage qui sont beaucoup mieux valorisés par les employeurs que les titres acquis par la voie sco-

laire. Néanmoins, obtenir un baccalauréat professionnel industriel par la voie scolaire est préférable à une interruption de l'apprentissage après un CAP. Les anciens lycéens titulaires de ce diplôme sont en effet très bien placés sur le marché du travail. Dans les quatre dimensions – accès à l'emploi, stabilisation dans l'emploi, qualité de l'emploi et salaires perçus – leur situation est préférable à celle des anciens apprentis entrés sur le marché du travail avec un CAP ou un BEP.

Troisièmement, l'apprentissage ne produit pas des effets identiques si l'on est un garçon ou une fille, selon que la formation est tertiaire ou industrielle et selon que l'on a ou non réussi son diplôme. Ainsi, pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP tertiaire, l'écart de taux de chômage entre apprenties et apprentis est de plus de douze points au printemps 2007 au détriment des premières, quand il est inférieur à six points pour leurs

QUESTION DE MÉTHODE : LES LIMITES D'UNE COMPARAISON BRUTE APPRENTIS/LYCÉENS

Contrairement aux lycéens, les apprentis ont une « expérience professionnelle » qu'ils peuvent valoriser auprès des employeurs, ils connaissent le fonctionnement du marché du travail dans leur branche d'activité, et ils peuvent mobiliser pour leur recherche d'emploi un réseau de relations professionnelles constitué durant leur formation. C'est l'avantage propre de l'apprentissage, son avantage « net » en tant que filière de formation. Dans le cadre de cette note de premiers résultats, nous constatons un avantage « brut » qui excède largement cet avantage « net ». En premier lieu, la comparaison brute ignore la répartition différente des apprentis et des lycéens dans les différentes spécialités de formation. Or, on l'a vu, cette spécialité a une influence certaine sur l'insertion. Pour isoler l'avantage net, il faudrait donc circonscrire la comparaison aux spécialités de formations où coexistent de façon significative apprentissage et enseignement professionnel scolaire. En second lieu, comme nous l'avons mis en évidence (Arrighi, Gasquet, Joseph 2009), le public accueilli au sein de l'apprentissage présente un certain nombre de caractéristiques affirmées, de sexe, d'origines nationale et familiale, et, plus subjectives, de vécu d'orientation qui ont également une incidence certaine sur la qualité de leur insertion. Il faudrait donc, pour approcher cet avantage « net », tenir compte de cet effet de sélection par une modélisation économétrique. Enfin, subsiste une difficulté arithmétique due au caractère ambivalent du contrat d'apprentissage qui, dans un certain nombre de cas, est un pré-recrutement de salariés. Et, en conséquence, il conviendrait d'approcher « l'effet net d'accès à l'emploi » en ne conduisant la comparaison que sur les apprentis qui quittent l'entreprise à l'issue de leur contrat. L'exercice a été tenté sous différentes formes à partir des précédentes enquêtes Génération (Sollogoub et Ulrich 1999 ; Bonnal, Clément et Mendes 2005, Arrighi et Joseph 2006). Il s'en dégage un certain consensus sur l'existence *caeteris paribus* d'un avantage résiduel de l'ordre de quelques points que l'on peut qualifier « d'effet net » de l'apprentissage. Des estimations du même type seront conduites aux différents niveaux de formation à partir de l'enquête Génération 2004.

À consulter

Arrighi J.-J., Joseph O. (2006), « A selective cooperation between education and firms in the apprenticeship revival », Céreq, Net.doc. n° 22, consultable sur <http://www.cereq.fr/pdf/Net-Doc-22.pdf>.

Arrighi J.-J., Gasquet C. et Joseph O. (2009), *Qui n'entre pas dans l'enseignement supérieur ?*, Céreq, NEF, n° 41.

Bonnal L., Clément D., Mendes S. (2005) « L'accès au premier emploi au cours des années 1990 : le cas des apprentis et des lycéens », *Économie et statistique*, n° 378-379.

Sollogoub M., Ulrich V. (1999), « Les jeunes en apprentissage ou en lycée professionnel : une mesure quantitative et qualitative de leur insertion sur le marché du travail », *Économie et statistique*, n° 323, pp. 31-52.

homologues issus des lycées. Lorsqu'elles ont échoué à un CAP ou à un BEP dans les spécialités industrielles, la situation des apprenties et des lycéennes est très mauvaise dans les deux cas et leur taux de chômage est très sensiblement supérieur à celui des garçons : respectivement 17,5 et 21,5 points de plus ! Mais, dans ces spécialités industrielles, l'écart hommes/femmes du taux de chômage s'atténue pour les apprenties diplômées tandis qu'il demeure très élevé pour les sortantes de formations scolaires. Pour les bachelières d'une spécialité tertiaire l'écart hommes/femmes du taux de chômage est assez proche parmi les lycéens et parmi les apprentis. Il n'en va pas de même dans les spécialités industrielles où les ex-lycéennes bachelières connaissent un taux de chômage anormalement élevé (27 %) sans que cela soit le cas pour les ex-apprenties (9 %). Il reste toutefois que dans les deux cas, le taux de chômage des garçons est beaucoup plus faible, respectivement 7 % et 5 %.

2.5. L'insertion des filles : des difficultés largement imputables à un système sexué d'emploi

En 2004, 68 % d'une génération de filles a obtenu le baccalauréat contre 56 % d'une génération de garçons (Rosenwald 2006). Pour elles, l'objectif de la « stratégie de Lisbonne » – 50 % de sorties diplômées du supérieur – est déjà atteint : plus de cinq sur dix achèvent leur formation initiale avec un diplôme de l'enseignement supérieur, ce n'est le cas que pour quatre garçons sur dix. Au vu des conditions générales de l'insertion professionnelle, ce différentiel d'investissement scolaire témoigne d'une certaine « anticipation rationnelle ». Il apparaît clairement que, si elle ne règle pas toutes les difficultés spécifiques aux femmes sur le marché du travail, l'élévation du niveau de diplôme contribue nettement à les atténuer.

Tableau 14

INDICATEURS SUR L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE TROIS ANS APRÈS LA FIN DE FORMATION

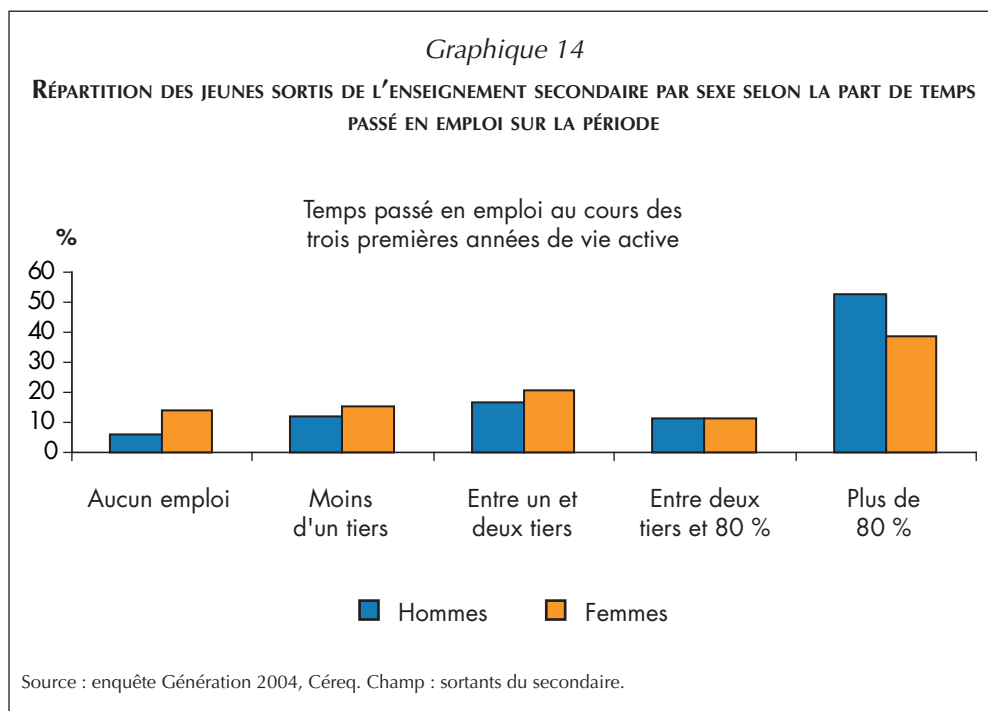
Plus haut diplôme	Taux de chômage			Salaire médian à temps plein			Temps de travail		
	Hommes (%)	Femmes (%)	Écart (points)	Hommes (%)	Femmes (%)	Écart (points)	Hommes (%)	Femmes (%)	Écart (points)
Sans diplôme	30	39	+9	1 250	1 105	-12	14	33	+19
CAP ou BEP	14	22	+8	1 330	1 190	-11	5	31	+26
Bac pro ou bac techno	10	17	+7	1 380	1 210	-12	6	25	+19
Bac général	15	14	-1	1 435	1 290	-10	14	28	+14
Diplôme du supérieur	7	7	0	1 840	1 610	-13	5	13	+8
Ensemble	14	15	+1	1 540	1 450	-6	7	20	+13

Source : enquête Génération 2004, Céreq. Champ : tous les sortants de la Génération.

Le taux de chômage moyen des sortantes de la Génération 2004 ne dépasse que de 1 point celui des garçons de la génération, mais, l'écart est de 9 points pour les non diplômées ou de 8 points pour les diplômées de niveau CAP-BEP et de 7 points pour les bachelières professionnelles ou technologiques. En outre, à ces premiers niveaux de qualification, les filles doivent souvent accepter des conditions de travail particulières : 33 % des non diplômées, 31 % des titulaires d'un CAP ou d'un BEP et 25 % des bachelières en emploi travaillent à temps partiel. Et ceci correspond à une contrainte puisqu'elles sont désireuses de travailler d'avantage : respectivement pour ces mêmes diplômées, la proportion concernée est de 25 %, 22 % et 17 %.

Plus particulièrement pour les filles que pour les garçons, l'absence d'accès à l'enseignement supérieur prédispose donc à un avenir professionnel menacé par la précarité et le sous emploi. L'observation est confirmée par les indicateurs de suivi longitudinal.

Quand elles sont sorties de l'enseignement secondaire, une jeune fille sur sept n'a jamais eu accès à l'emploi pendant les trois années passées sur le marché du travail, quand ce n'est le cas que pour un garçon sur quinze. Cet écart de plus du double s'observe quel que soit le niveau de formation (niveau CAP et niveau baccalauréat), que la spécialité de formation soit tertiaire ou industrielle. L'observation de la part du temps passé en emploi confirme ce constat : 16 % des filles n'ont occupé un emploi que durant un tiers de la période observée qui est de trois années. Les jeunes hommes ne sont que 12 % dans ce cas. De même, elles ne sont que 39 % à avoir été en emploi pendant au moins 80 % de la période, quand les garçons sont à 53 % dans ce cas. En termes de stabilisation dans un emploi durable un même déficit s'observe : 28 % d'entre elles ont connu une séquence ininterrompue d'emploi de plus de 18 mois et sont stabilisées sur un EDI au terme de leurs trois premières années d'activité quand c'est le cas pour 37 % des garçons.



Lorsqu'il ne conduit pas à un parcours diplômant dans l'enseignement supérieur, le niveau d'études atténue peu le handicap des femmes. En témoigne la part des individus ayant connu la trajectoire d'emploi la plus favorable – plus de 80 % du temps en emploi au cours des trois années. L'écart hommes femmes est respectivement de 17 et de 12 points pour les diplômés d'un CAP ou d'un BEP mais il reste de 19 points pour les titulaires d'un diplôme de niveau baccalauréat. L'orientation dominante de la formation, industrielle, tertiaire ou générale joue en revanche un rôle majeur sur le temps passé en emploi : l'écart homme/femme est très élevé (26 points) pour les individus formés dans une spécialité industrielle – déjà peu ouverte aux femmes –, encore prononcé pour les sorties d'un établissement d'enseignement général (11 points) et plus faible pour les sortants de formations tertiaires (8 points).

Des divergences notables s'observent également sur les voies d'accès à l'emploi. L'intérim en particulier concerne essentiellement les garçons. Moins de 16 % des sortantes de l'enseignement secondaire ont signé au moins un contrat d'intérim au cours de leurs trois premières années d'activité, alors que ce passage s'avère fréquent dans les parcours d'emploi des garçons (38 %). Néanmoins, comme pour les hommes, cette voie d'accès à l'emploi n'est pas plus fréquente pour les titulaires d'un CAP ou BEP que pour les titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent (17 % contre 18 %). L'accès à un contrat aidé est en revanche tout aussi fréquent pour les filles que pour les garçons. Mais, contrairement à ce qui prévaut pour l'intérim, ce sont davantage les personnes diplômées du niveau IV (filles et garçons) qui signent ce type de contrat.

Parmi les jeunes n'accédant pas à l'enseignement supérieur au cours de leur formation initiale, l'accès au marché du travail est donc toujours beaucoup plus problématique pour les filles. Le phénomène s'observe quel que soit l'angle choisi et il est en parfaite contradiction avec la théorie économique standard du capital humain dans la mesure où le niveau d'éducation moyen des filles sorties de l'enseignement secondaire est beaucoup plus élevé que celui des garçons (Arrighi, Gasquet et Joseph 2009).

Tableau 15

DIPLÔME DÉTENU À LA SORTIE DU SYSTÈME ÉDUCATIF PAR LES HOMMES ET PAR LES FEMMES QUI NE SONT PAS ENTRÉS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (EN %)

<i>Diplôme détenu à l'entrée dans la vie active</i>	Hommes	Femmes	<i>Écart (en points)</i>
Non qualifié	14 %	12,1 %	-1,9
Non diplômé	23,9 %	19 %	-4,9
CAP	16 %	9,4 %	-6,6
BEP	20,3 %	24,9 %	4,6
BP	1,4 %	2,4 %	1
Bac Pro	16,8 %	15 %	-1,8
Bac Techno	6,2 %	13,1 %	6,9
Bac Général	1,4 %	4,1 %	2,7
Ensemble	100 %	100 %	

Source : enquête Génération 2004, Céreq. Champ : sortants du secondaire.

Trois hypothèses peuvent expliquer cette difficulté particulière de l'insertion des filles :

- La première renvoie aux trajectoires biographiques des individus. Les garçons sortent certes souvent avec un diplôme moins prestigieux du point de vue académique, mais ils le font plus souvent au niveau qu'ils avaient souhaité et dans des métiers qu'ils avaient choisis. Les filles, qui sortent à un niveau d'études plus avancé, sont elles plus souvent sur des trajectoires rompues : les formations suivies étaient propédeutiques, elles préparaient une poursuite d'étude dans le supérieur qui n'a pu se réaliser et elles entrent par défaut sans objectif précis et réaliste sur le marché du travail. En découlent un engagement erratique et des stratégies incertaines. Vient à l'appui de cette hypothèse le fait que c'est parmi les filles que les reprises d'études et les retours en formation sont les plus nombreux.
- La seconde renvoie à l'orientation et aux spécialités de formations. Lorsqu'ils ne bénéficient pas des ressources d'un réseau de relations qu'ils peuvent mobiliser, les « débutants » sont dans une file d'attente aux portes de l'emploi. Le niveau et la spécialité de formation fixent leur position sur les différents segments du système d'emplois. Les différences observées entre les garçons et les filles traduiraient en fait une hiérarchie dans la lisibilité que les employeurs peuvent avoir des diplômes délivrés dans les différentes spécialités de formation. La forte identité des spécialités de formation en termes de publics accueillis que nous avons mise en évidence (Arrighi, Gasquet et Joseph 2009) étaye cette hypothèse.
- La troisième renvoie aux ségrégations qui caractérisent le marché du travail en général (Couppié, Epiphane 2006). Ces ségrégations confinent les femmes sur des segments d'emplois précaires et/ou peu attractifs, lorsqu'elles ne disposent pas de la protection d'une qualification agréée (domaine de la santé et du travail social) ou d'un diplôme de niveau bac+2 qui leur ouvre l'accès aux professions intermédiaires très fortement féminisées. Le constat que les filles issues des formations industrielles connaissent des conditions d'insertion beaucoup plus mauvaises que les garçons illustre cette hypothèse.

Si nous ne pouvons isoler simplement ce qui relève des effets de « sélection biographique », nous pouvons dissocier ce qui relève de l'orientation de ce qui relève des ségrégations propres au marché du travail. Nous pouvons en effet calculer un taux de chômage « attendu » des sortantes de l'enseignement secondaire. Il permet de déterminer dans quelle mesure les écarts de taux de chômage selon le sexe peuvent s'expliquer par des disparités en termes de niveau et de spécialité de formation (cf. encadré pages 46-47).

Tableau 16

ANALYSE « STRUCTURELLE-RÉSIDUELLE » DES DISPARITÉS DE TAUX DE CHÔMAGE ENTRE HOMMES ET FEMMES – INFLUENCE COMBINÉE DU DIPLÔME ET DE LA SPÉCIALITÉ DE FORMATION

Taux de chômage des hommes	18,6 %
Taux de chômage des femmes	24,8 %
<i>Selon le niveau de diplôme</i>	
Taux de chômage des femmes « attendu » (1)	16,8 %
Écart lié à la structure (2)	-1,8 points
Écart résiduel (3)	+8 points
<i>Selon le niveau de diplôme et le groupe de spécialité (féminin, masculin, mixte) (4)</i>	
Taux de chômage des femmes « attendu »	18,4%
Écart lié à la structure	-0,2 points
Écart résiduel	+6,4 points

Note de lecture : (1) le taux de chômage attendu des femmes est le taux de chômage qu'elles auraient si elles avaient les mêmes taux de chômage que les hommes, pour chaque niveau de diplôme ;
 (2) : l'écart lié à la structure est la différence entre le taux de chômage attendu des femmes et leur taux de chômage réel ;
 (3) : l'écart résiduel est la différence entre le taux de chômage attendu des femmes et le taux de chômage des hommes ;
 (4) : pour plus de détails sur les regroupements de spécialités voir encadré page suivante.

Au terme de cette analyse, il apparaît que le niveau de formation des femmes contribue légèrement à améliorer leur taux de chômage. Si elles avaient, pour chacun des niveaux de sortie, les mêmes taux de chômage que les hommes, leur taux de chômage global serait de 16,8 %, soit un effet lié à leur structure par niveau de 1,8 points. Cependant, cet effet disparaît quasiment (voir encadré) si l'on prend en compte, en plus du niveau, leurs spécialités de formation : il n'est plus que de -0,2 points. Ainsi, l'orientation massive des jeunes filles vers les spécialités tertiaires contribue à atténuer l'avantage procuré par le niveau de formation qu'elles atteignent à la fin de leurs études. Là n'est pas l'essentiel. Sur un écart de taux de chômage entre hommes et femmes de 6,4 points, 6,2 peuvent être attribués à un effet dit résiduel, soit 97 % de l'écart. Au-delà des effets de « sélection biographique », les difficultés propres des femmes dans l'accès à l'emploi proviennent donc pour l'essentiel des discriminations qui régissent aujourd'hui encore les univers professionnels.

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE : EFFET STRUCTUREL, EFFET RÉSIDUEL

Groupe spécialité	Niveau diplôme	Homme		Femme		Ensemble	
		%	Taux chômage	%	Taux chômage	%	Taux chômage
Ensemble	Non diplômé	37,8	30,3	31,1	39,3	35	33,3
	Niveau V	36,3	13,8	34,3	22,7	35,4	17,3
	Niveau IV	25,9	8,9	34,6	15,1	29,5	11,8
Masculine	Non diplômé	19,8	28,5	0,6	42,3	11,8	28,8
	Niveau V	23,3	12,9	0,6	17,3	13,9	13
	Niveau IV	12,8	6,4	0,4	13,7	7,7	6,6
Mixte	Non diplômé	17,4	32,5	24,2	39,5	20,3	35,8
	Niveau V	12,2	15,4	19,7	27,1	15,3	21,4
	Niveau IV	12,7	11,7	24,2	16,6	17,5	14,4
Féminine	Non diplômé	0,6	26,6	6,3	37,9	3	36,4
	Niveau V	0,7	18	14	17	6,2	17
	Niveau IV	0,4	5,4	10	11,6	4,4	11,3
Ensemble		100	18,6	100	24,8	100	21

Le tableau ci-dessus donne le taux de chômage des hommes et des femmes par niveaux de diplôme et par croisement du niveau de diplôme avec un regroupement de spécialités de formation selon le poids des femmes dans ces spécialités. On distingue ainsi trois groupes selon que ce poids est de moins de 20 % (groupe 1), compris entre 20 % et 80 % (groupe 2) et supérieur à 80 % (groupe 3).

- Le premier groupe concerne les formations de spécialité dite masculine (structures métalliques, bâtiment construction et bâtiment finitions, moteurs et mécanique automobile, électricité et électronique, spécialités pluri-technologiques mécanique électricité, travail du bois, énergie-génie climatique, mécanique de précision y/c aéronautique, génie civil-mines-travaux publics, transport-manutention-magasinage).
- Le deuxième groupe se compose des spécialités de formation mixtes (agriculture- élevage-forêt, agroalimentaire-alimentation-cuisine, spécialités des transformations industrielles, formations générales, comptabilité-gestion, accueil-hôtellerie-tourisme, spécialités plurivalentes des échanges et la gestion, commerce-vente, spécialités des services à la collectivité, travail social).
- Le dernier groupe intègre les formations fortement féminines (spécialités plurivalentes sanitaires et sociales, habillement textile cuir, santé, secrétariat-bureautique, coiffure-esthétique-services aux personnes).

Conclusion

Au terme de l'étude qu'ils avaient conduite sur les conditions d'insertion des jeunes sortis de l'enseignement professionnel secondaire au cours de la décennie 1980, Yvette Grelet et Xavier Vinay (1991) constataient en 1991, qu'en dépit de la généralisation d'une interface « mesures jeunes » entre l'école et l'emploi, et des bouleversements qu'avait connus le système productif et le système éducatif, « *les transformations des conditions d'insertion professionnelle n'ont pas remis fondamentalement en cause la hiérarchie des diplômes et spécialités de formation* ». Aujourd'hui nous pourrions rajouter, l'élévation du niveau général de formation et la généralisation du baccalauréat professionnel non plus !

Au nombre des spécialités de formation qui connaissaient des difficultés constantes de reconnaissance sur le marché du travail figuraient la comptabilité, le secrétariat, le commerce, le textile-habillement, la coiffure et les services à la collectivité. Les jeunes qui entrent sur le marché du travail en 2007 avec un CAP ou un BEP dans une de ces spécialités continuent de connaître les plus grandes difficultés à se stabiliser dans l'emploi. Les filles étaient marginales dans les spécialités industrielles. Elles le sont toujours. Et il est toujours exact que les diplômées de niveau V sont « *fortement concurrencées par les diplômées de niveau IV et III dans les formations tertiaires ou générales* ». Le déploiement des baccalauréats professionnels a peu modifié la hiérarchie des spécialités de formation, introduisant simplement un filtre supplémentaire interne à chaque spécialité. Détenir un diplôme de niveau baccalauréat réduit le risque de chômage, quelle que soit la spécialité suivie – sans modifier les emplois occupés et donc leur reconnaissance salariale. Mais, si la poursuite d'études vers un baccalauréat ou un brevet professionnel améliore nettement les perspectives d'emploi dans certaines spécialités comme l'agriculture, le commerce, ou la coiffure, elle se révèle insuffisante dans le cas des formations du secrétariat et de la comptabilité : le taux de chômage des diplômés d'un baccalauréat en secrétariat atteint 24 % quand celui des diplômés d'un CAP-BEP en bâtiment ou structures métalliques n'est que de 10 %. En outre, la revalorisation de l'image de l'enseignement professionnel – escomptée de la délivrance d'un diplôme équivalent à ceux de l'enseignement général ou technologique – n'a pas produit un effet de motivation suffisant pour réduire *a minima* les sorties sans diplôme qui demeurent très importantes, en particulier dans ces spécialités peu valorisées sur le marché du travail. Or, cela apparaissait déjà dans les années 1980, et ces sorties sans diplôme constituent toujours de solides matrices de précarité : trois ans après leur arrivée sur le marché du travail, les jeunes ayant quitté l'école en 2004 sans aucun diplôme connaissent un taux de chômage de 34 %, alors qu'il est de 15 % pour ceux détenant un diplôme de l'enseignement secondaire et de 7 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur¹⁸.

Enfin, parmi les jeunes entrant dans la vie active à l'issue d'études secondaires, l'accès au marché du travail est toujours beaucoup plus problématique pour les filles. Le phénomène s'observe quelle que soit la dimension observée (chômage, durée d'emploi, qualité d'emploi...). Cela est paradoxal car le niveau d'éducation moyen des filles sorties de l'enseignement secondaire est beaucoup plus élevé que celui des garçons. De fait, la structure des sorties par niveau de diplôme et spécialité de formation, loin de les défavoriser, contribue au contraire à améliorer leur situation. Elles ont donc un handicap propre sur le marché du travail qui n'est pas à rechercher seulement du côté de leur orientation scolaire mais qui provient largement des discriminations, qui, aujourd'hui encore, régissent les univers professionnels.

¹⁸ Pour une analyse détaillée de l'insertion des sortants de l'enseignement supérieur voir Calmand J., Epiphane D., Hallier P., NEF n° 43 à paraître.

Références bibliographiques

- Arrighi J.-J., Gasquet C. et Joseph O. (2009), *Qui sort de l'enseignement secondaire ?*, Céreq, NEF, n° 41.
- Arrighi J.-J., Gasquet C. (2008), « Entrer sur le marché du travail après un CAP », *CPC-Info*, n° 46.
- Calmand J., Epiphane D., Hallier P. (2009), NEF n° 43, à paraître.
- Céreq (2005), *Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 2001*, Marseille, Céreq.
- Céreq, (2002), *Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 1998*, Marseille, Céreq.
- Couppié T., Epiphane D. (2006), « La ségrégation des hommes et des femmes dans les métiers : entre héritage scolaire et construction sur le marché du travail », *Formation Emploi*, n° 93, mars.
- Couppié T., Gasquet C. et Lopez A. (2007), *Quand la carrière commence. Les sept premières années de vie active de la Génération 1998*, Céreq.
- Dumartin S. (1997), « Formation emploi : quelle adéquation ? », *Économie et Statistiques*, n° 303, mars, pp. 59-80.
- Gasquet C. (2003), « Les jeunes « sans qualification. Un groupe hétérogène, des parcours d'insertion divers », Céreq, *Bref*, n° 202.
- Giret J.-F., Lopez A., Rose J. (2005), *Des formations pour quels emplois ?*, Paris, La Découverte.
- Grelet Y., Viney X. (1991), « Dix ans d'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de l'enseignement technique court (CAP-BEP) », Paris, Céreq, coll. « études », n° 58 février.
- Jaggers C. (2004), « Forte baisse de l'emploi des sortants de lycée et d'apprentissage », Ministère de l'Éducation nationale-DEP, *Note d'information*, 04.21, août.
- Joseph O., Lopez A. et Ryk F. (2008), « Génération 2004, des jeunes pénalisés par la conjoncture », Céreq, *Bref*, n° 248.
- Lopez A. (2008), « Diplôme et diversité des cheminements professionnels. Les sept premières années de vie active de la Génération 98 regardées au prisme des formations initiales », in Céreq, *Les chemins de la formation vers l'emploi, 1^{ère} biennale formation-emploi-travail*, Relief, n° 25, pp.71-75.
- Lopez A. (2004), « Les modes de stabilisation en emploi en début de vie active », *Économie et Statistiques*, n° 378-379, pp 105-127.
- Prost A. (2002), « La création du baccalauréat professionnel : histoire d'une décision » in Moreau G. (coord.), *Les patrons l'État et la formation des jeunes*, Paris, La Dispute.
- Rosenwald F. (2006), « Les filles et les garçons dans le système éducatif », *Note d'information*, n°06-06 Février, MEN DEPP.

Annexe 1

Spécialités de formation et regroupements

Pour décrire les formations selon leur destination supposée en termes de champ professionnel visé dans le système productif nous mobilisons la Nomenclature des spécialités de formation (NSF). Cette nomenclature instituée par le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 est la nomenclature nationale de référence. Elle est « *utilisée pour déterminer les métiers, groupes de métiers ou type de formation* » (art. 4) et doit être mobilisée « *dans les textes officiels, décisions, documents, travaux et études* » (art. 3).

La taille de l'échantillon de l'enquête génération 2004 ne permet malheureusement pas de décrire finement l'ensemble des spécialités de formation. Les principales spécialités – en termes d'effectifs inscrits – sont néanmoins couvertes. Le lecteur intéressé qui voudra en approfondir le contenu pourra utilement consulter le guide d'utilisation de la nomenclature¹ et la liste des diplômes correspondants dans l'enseignement secondaire². Pour les spécialités dont les effectifs sont trop faibles parmi les sortants du secondaire nous avons procédé aux regroupements suivants :

- « formations générales » agrège toutes les formations générales (domaine disciplinaire 10, 11, 12, 13) et les « technologies industrielles fondamentales » (code NSF 200) et les « technologies de commande des transformations industrielles » code NSF 201) ;
- « spécialités agriculture, élevage, paysage, forêt » agrège l'ensemble des formations du domaine disciplinaire 21 (spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture, productions végétales, productions animales, forêt, faune, pêche, aménagement paysager – codes NSF 210, 211, 212, 213, 214) ;
- « toutes spécialités des transformations » agrège les spécialités des industries des transformations (spécialités pluritechnologiques, chimie, métallurgie, matériaux de construction, plasturgie, papier – codes NSF 220, 222, 223, 224, 225, 226) ;
- « génie civil, mines travaux publics » agrège les spécialités pluritechnologiques du génie civil et de la construction et celles des mines et carrières (codes NSF 230, 231) ;
- « textile, habillement, cuir » agrège l'ensemble des formations du domaine disciplinaire 24 (spécialités pluritechnologiques des matériaux souples, textile, habillement, cuirs et peaux – codes NSF 240, 241, 242, 243) ;
- « mécanique de précision y.c. aéronautique » agrège la mécanique de précision et l'usinage à la mécanique aéronautique (codes NSF 251 et 253) ;
- « spécialités plurivalentes des échanges et la gestion » reprend cette spécialité en lui adjoignant la spécialité finance, banque, assurance (codes NSF 310, 313) ;
- « métiers du livre de l'image et du son » agrège les spécialités plurivalentes de la communication, les techniques du journalisme, de l'imprimerie et de l'édition, et les techniques de l'image et du son (codes NSF 320, 321, 322, 323) ;
- « travail social » reprend cette spécialité en lui adjoignant la « spécialité d'animation culturelle sportive et de loisir » (codes NSF 332, 335) ;

¹ « Nomenclature des spécialités de formation guide d'utilisation », 1994, CNIS, Direction des journaux officiels n° 1647, ISSN 0767-4538.

² « CPC liste des diplômes », Direction générale de l'enseignement scolaire, publication annuelle, www.eduscol.education.fr

- « services à la collectivité » agrège l'ensemble des spécialités du domaine disciplinaire 34 (spécialités plurivalentes des services à la collectivité, aménagement du territoire, protection du patrimoine, nettoyage assainissement, sécurité des biens et des personnes, application des droits et des statuts, spécialités militaires – codes NSF 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346).

Les spécialités regroupées sont systématiquement identifiées par un astérisque dans l'ensemble des tableaux et graphiques.

Cinq groupes de spécialités issus de l'analyse des origines sociales et des parcours scolaires (Arrighi, Gasquet, Joseph 2009) :

- Le premier rassemble les formations aux *métiers du bâtiment, du travail du bois et du métal, et celles préparant aux métiers de l'alimentation (boucherie, charcuterie, boulangerie, poissonnerie, etc.)*. Ces spécialités, très fortement masculines, où l'apprentissage est majoritaire – entre 50 et 75 % des jeunes sortent d'un CFA – sont caractérisées par la faiblesse des sorties au niveau du baccalauréat ou en première professionnelle, et par l'accueil d'une proportion forte de jeunes ayant connu des difficultés scolaires au collège. Ils sont, en proportion relative, nombreux à considérer qu'ils ont atteint le niveau souhaité et sortent plus souvent qu'en moyenne parce qu'ils ont trouvé un emploi. Dans ce groupe, la métallerie et les métiers du second œuvre du bâtiment s'opposent aux autres spécialités par une moindre satisfaction du premier vœu d'orientation, par une plus forte proportion de jeunes d'origine immigrée et de parents inactifs ou au chômage.
- Le second rassemble les formations *aux métiers de la coiffure et de l'esthétique, des transports et de la logistique, de l'agriculture, de la réparation automobile, de l'hôtellerie et du champ sanitaire et social*. Ces spécialités sont caractérisées par leur attractivité pour les jeunes qui, à l'exception de l'hôtellerie, les ont choisies en premier vœu dans plus de 85 % des cas. À l'exception des spécialités des transports et de la logistique, elles scolarisent plus fréquemment que les autres les enfants d'employés et d'ouvriers d'origine française. Les jeunes dont l'un au moins des parents est né au Maghreb ou en Afrique noire y sont en proportion beaucoup moins nombreux qu'ailleurs et, toujours à l'exception de l'hôtellerie, les jeunes de ces spécialités ont plus fréquemment leur deux parents qui travaillent. Hormis dans les formations de la coiffure et de l'esthétique, les jeunes d'origine rurale sont surreprésentés dans ce groupe.
- Le troisième groupe rassemble les spécialités du commerce et celles de l'industrie : l'électricité, l'électronique, la mécanique de précision, le génie civil et le génie climatique. Quasi exclusivement masculin en dehors des formations aux métiers du commerce, il se caractérise par l'importance des poursuites d'études après le BEP et, en corollaire, des sorties au niveau du baccalauréat ou en première professionnelle très fréquentes. Pour le reste, le groupe est assez hétérogène, tant du point de vue des conditions d'entrée dans la vie active que de l'orientation ou de l'origine sociale.
- Le quatrième groupe assemble les formations terminales aux métiers de la santé et du travail social. Les individus originaires de ces formations, très majoritairement de sexe féminin, sortent le plus souvent avec un diplôme de niveau V (aide-soignante, auxiliaire de puériculture, auxiliaire de vie sociale), en ayant atteint le niveau souhaité et en ayant trouvé un emploi. Les jeunes dont au moins un des parents est né en Afrique noire y sont surreprésentés de même que les enfants de cadres et d'employés.

- Le cinquième et dernier groupe réunit les spécialités qui conduisent aux métiers de la comptabilité et du secrétariat, les spécialités peu attractives des services à la collectivité ou des industries de première transformation et les spécialités préparant à l'avenir incertain des métiers du textile et de l'habillement. L'éloignement de l'emploi et l'insatisfaction vis-à-vis de l'orientation caractérise cet univers : les jeunes y sont en proportion beaucoup plus nombreux à n'avoir aucun parent en emploi et beaucoup moins nombreux à interrompre leurs études parce qu'ils avaient trouvé un emploi ; très souvent, leur orientation n'a pas été conforme à leur premier vœu et ils n'avaient pas atteint le niveau souhaité lorsqu'ils ont achevé leurs études. L'abandon en cours de cycle est d'ailleurs une caractéristique de ce groupe où les sorties en première année de BEP et en première professionnelle sont surreprésentées. Enfin, ce groupe de spécialité scolarise plutôt des jeunes d'origine urbaine, notamment des enfants d'employés, et, les descendants d'immigrés originaires du Maghreb y sont surreprésentés.

Table des abréviations utilisées dans les graphiques

agri	Spécialités agriculture, élevage, paysage, forêts*
alim	Agro-alimentaire, alimentation, cuisine
auto	Moteurs et mécanique auto
Bât fini	Bâtiment : finitions
Bâti	Bâtiment : construction et couverture
Bois	Travail du bois et de l'ameublement
clim	Énergie, génie climatique
Coif	Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes
comm	Commerce, vente
compta	Comptabilité, gestion
échan	Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion*
Elect	Électricité, électronique
gén	Formations générales*
habi	habillement, textile, cuir*
hôtel	Accueil, hôtellerie, tourisme
Méca	Mécanique de précision y.c. aéronautique*
mec-elec	Spécialités pluritechnologiques mécaniques-électricité
métal	Structures métalliques
Sanit	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales
Sant	Santé
se-col	Spécialités des services à la collectivité*
Secr	Secrétariat, bureautique
soc	Travail social*
TP	Génie civil, mines, travaux publics*
trans	toutes spécialités des transformations*
Trans	Transport, manutention, magasinage

Annexe 2

Tableau 1

FEMMES, APPRENTIS ET ACCÈS À L'EMPLOI

		Proportion de femmes (%)	Proportion d'apprentis (%)	Taux de chômage en 2007 (%)	Proportion de jeunes ayant connu au moins une mission d'intérim (%)	Proportion de jeunes ayant connu au moins un contrat aidé (%) (**)	Temps moyen d'accès au premier emploi (en mois)
Spécialités agriculture, élevage, paysage, forêts*	Non diplômé	30,1	32,3	30,9	23,8	14,6	4,3
	CAP-BEP	21,4	45,9	14	34,7	24,4	3,7
	Bac	11,7	29,4	6,2	19,1	17,8	2,5
	Ensemble	19,7	36,1	15,1	25,9	19,4	3,3
Toutes spécialités des transformations*	Non diplômé	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	CAP-BEP	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Bac	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Ensemble	34,8	13,3	26,7	47,3	21,6	5,9
Agroalimentaire, alimentation, cuisine	Non diplômé	28,2	78,2	31,5	25,7	15	6,1
	CAP-BEP	21,7	74,7	17	24,3	18,9	3,1
	Bac	24,3	59,8	15	13,2	21,1	2,6
	Ensemble	24,2	73	20,4	22,9	18,1	3,7
Énergie, génie climatique	Non diplômé	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	CAP-BEP	3,1	54,2	20,7	32,3	28	3,2
	Bac	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Ensemble	3,3	46,8	18,7	38,1	18,7	4,1
Génie civil, mines, travaux publics*	Non diplômé	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	CAP-BEP	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Bac	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Ensemble	3,6	18,5	23,4	33,5	24,1	3,6
Bâtiment : construction et couverture	Non diplômé	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	CAP-BEP	1,1	70,4	10,9	35,6	24,7	3
	Bac	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Ensemble	1,3	63,4	14,1	34,9	22,5	4,3
Bâtiment : finitions	Non diplômé	0,8	51,3	32,8	55,5	13	4,1
	CAP-BEP	1,4	62	17,4	31,8	17,4	3,5
	Bac	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Ensemble	1,2	57,3	22,5	40,1	14,9	3,6

Source : enquête Génération 2004. Céreq

Champ : ensemble de la Génération 2004 sortie du secondaire

(*) Voir annexe 1 : spécialités de formation et regroupements.

(**) les contrats aidés regroupent les contrats de professionnalisation, les contrats d'apprentissage signés au moins un an après la sortie de formation initiale et les contrats emploi solidarité.

		Proportion de femmes (%)	Proportion d'apprentis (%)	Taux de chômage en 2007 (%)	Proportion de jeunes ayant connu au moins une mission d'intérim (%)	Proportion de jeunes ayant connu au moins un contrat aidé (%) (**)	Temps moyen d'accès au premier emploi (en mois)
Travail du bois et de l'ameublement	Non diplômé	3,7	40,7	28,2	37,6	18,1	6,6
	CAP-BEP	1,2	61	8,7	31,6	22,4	3,1
	Bac	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Ensemble	2,3	50,4	15,3	35,6	20,1	4,1
Habilleme nt, textile, cuir*	Non diplômé	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	CAP-BEP	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Bac	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Ensemble	91,2	4,4	34	22,8	26,5	8,1
Spécialités pluri technologiques mécaniques-électricité	Non diplômé	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	CAP-BEP	0	16,5	11,7	57,9	23,9	4,1
	Bac	2,3	19	4,3	59,8	15,2	3,1
	Ensemble	2,3	13,2	14	52,1	15,9	4,2
Mécanique de précision y.c. aéronautique*	Non diplômé	1	4,6	32	52,9	12,5	5,9
	CAP-BEP	6,6	17,7	10,9	52,9	18,9	2,9
	Bac	3,8	19,9	7,6	53	14,4	2,2
	Ensemble	3,7	13,3	17,5	52,9	15,2	3,8
Moteurs et mécanique auto	Non diplômé	1,3	50,6	20,3	46,5	20,5	7,6
	CAP-BEP	0,8	59	8,9	36	20,9	3,7
	Bac	1,7	40	5,6	25,9	16,8	2,4
	Ensemble	1,2	51,2	11,7	36,9	19,7	4,6
Structures métalliques	Non diplômé	0,5	35	37,7	55,4	13,2	7,1
	CAP-BEP	1,1	57,8	9,2	45,9	16,9	3,3
	Bac	0,2	47,4	10	45,6	19	2,9
	Ensemble	0,7	47,2	20,7	49,7	15,7	4,7
Électricité, électronique	Non diplômé	3,3	15	26,3	36,8	24,1	8
	CAP-BEP	1,5	20,4	16,4	49,9	17,6	4,1
	Bac	1,2	20	7,9	52	20,1	2,7
	Ensemble	2	18,7	16,9	46,2	20,4	4,7
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion*	Non diplômé	48,8	0	20,9	32,2	24,5	5,5
	CAP-BEP	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Bac	65,7	0,5	17	22,5	47,3	3,8
	Ensemble	59	0,3	18,7	26,4	38,5	4,5

Source : enquête Génération 2004. Céreq

Champ : ensemble de la Génération 2004 sortie du secondaire

(*) Voir annexe 1 : spécialités de formation et regroupements.

(**) les contrats aidés regroupent les contrats de professionnalisation, les contrats d'apprentissage signés au moins un an après la sortie de formation initiale et les contrats emploi solidarité.

		Proportion de femmes (%)	Proportion d'apprentis (%)	Taux de chômage en 2007 (%)	Proportion de jeunes ayant connu au moins une mission d'intérim (%)	Proportion de jeunes ayant connu au moins un contrat aidé (%) (**)	Temps moyen d'accès au premier emploi (en mois)
Transport, manutention, magasinage	Non diplômé	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	CAP-BEP	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Bac	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Ensemble	17,9	11	16,8	44,9	12,6	4,6
Commerce, vente	Non diplômé	61,9	31,8	32,2	22,8	18,5	7,8
	CAP-BEP	69,6	40,1	24,9	23,3	19,3	5,4
	Bac	64,8	22,9	15,7	20,9	24,4	3,2
	Ensemble	65,9	33	24,4	22,5	20,4	5,4
Comptabilité, gestion	Non diplômé	42	0	44,7	25,2	28,9	10,2
	CAP-BEP	54,5	2,1	25,7	33,1	19,3	5,5
	Bac	64,3	1,7	16	26,7	35,3	5,7
	Ensemble	52,7	1,2	29,7	28,3	27,2	7,2
Secrétariat, bureautique	Non diplômé	90	0	51,2	15,7	13,4	10,7
	CAP-BEP	95,9	0,4	32,7	20	17,8	6,7
	Bac	97,9	3,6	24,4	27,3	24,2	6
	Ensemble	94,9	1,4	34,9	21,4	18,8	7,4
Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	Non diplômé	82,4	1	34,9	13,9	24,9	11
	CAP-BEP	93,4	2,6	14,4	12	16,6	5,3
	Bac	90,8	5,6	11,7	17,1	20,4	3,4
	Ensemble	90,7	2,7	18	13,2	19	6
Santé	Non diplômé	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	CAP-BEP	87,3	11,9	9,8	7,1	10,2	1,2
	Bac	95,2	25,4	9,5	8,9	16,9	3,4
	Ensemble	93,5	20,9	10,3	9,8	16,6	3,3
Travail social*	Non diplômé	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	CAP-BEP	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Bac	37,6	3,6	7,4	6,6	14	2
	Ensemble	49,1	15	11,2	6,6	20	3,6
Accueil, hôtellerie, tourisme	Non diplômé	48,7	26,7	39,3	19,1	17	5,7
	CAP-BEP	58,4	43,7	12,7	14,8	19,6	3,8
	Bac	60,4	14,5	10,2	14,5	18,3	2,8
	Ensemble	56,5	28,1	18,5	15,8	18,6	3,8

Source : enquête Génération 2004. Céreq

Champ : ensemble de la Génération 2004 sortie du secondaire

(*) Voir annexe 1 : spécialités de formation et regroupements.

(**) les contrats aidés regroupent les contrats de professionnalisation, les contrats d'apprentissage signés au moins un an après la sortie de formation initiale et les contrats emploi solidarité.

		Proportion de femmes (%)	Proportion d'apprentis (%)	Taux de chômage en 2007 (%)	Proportion de jeunes ayant connu au moins une mission d'intérim (%)	Proportion de jeunes ayant connu au moins un contrat aidé (%) (**)	Temps moyen d'accès au premier emploi (en mois)
Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes	Non diplômé	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	CAP-BEP	97,2	39,6	21,7	10,7	38,3	4,8
	Bac	98,7	86,5	10,2	5,5	28,9	2,2
	Ensemble	97,1	57,8	21,9	10,5	32,5	4,6
Spécialités des services à la collectivité*	Non diplômé	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	CAP-BEP	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Bac	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Ensemble	78,2	4,8	37,2	22,2	17	6,7
Ensemble	Non diplômé	37	18,4	33,3	30,1	19,4	7,3
	CAP-BEP	40,2	34,5	17,3	29,8	20	4,4
	Bac	48,7	19	11,8	26,1	23,1	3,4
	Ensemble	41,6	24,2	20,9	28,7	20,8	5

Source : enquête Génération 2004. Céreq

Champ : ensemble de la Génération 2004 sortie du secondaire

(*) Voir annexe 1 : spécialités de formation et regroupements.

(**) les contrats aidés regroupent les contrats de professionnalisation, les contrats d'apprentissage signés au moins un an après la sortie de formation initiale et les contrats emploi solidarité.

Tableau 2

TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES

Spécialités de formation (*)	Niveau de formation	Au cours de leurs trois premières années de vie active, ils ont passé en emploi...				Typologie de stabilisation en emploi (**)				
		Aucun mois	Moins de 33% du temps	Entre 33% et 66% du temps	Entre 66% et 80% du temps	Plus de 80% du temps	Éloigné de l'emploi	Non-stabilisation en emploi	Stabilisation en emploi sans EDI	Stabilisation en emploi avec EDI
Spécialités agriculture, élevage, paysage, forêts*	Non diplômé	16,2	13,6	13,1	12,7	44,4	23,2	21,6	26,6	28,7
	CAP-BEP	1,7	8,4	20,1	13,9	56	4,1	26	33,3	36,6
	Bac	2,7	4,7	11,5	13,6	67,4	5,1	16,7	18,8	59,4
	Ensemble	5,7	8,2	15	13,5	57,6	9,2	21,3	26	43,5
toutes spécialités des transformations*	Non diplômé	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	CAP-BEP	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Bac	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Ensemble	9,3	16,4	19,9	8,6	45,8	17,7	25	34,5	22,9
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	Non diplômé	24,5	12,2	21,5	14,5	27,2	28,1	34,4	17,6	19,9
	CAP-BEP	4,5	8,7	13,4	14,1	59,3	9,3	22,7	27	41
	Bac	1,7	5,6	9,7	18	64,8	2,4	26,5	24,1	46,9
	Ensemble	9,7	9,1	15,2	15	51	13,4	26,6	24,1	35,9
Énergie, génie climatique	Non diplômé	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	CAP-BEP	10,5	4,4	15,4	6,6	63,2	13,1	16,9	22,6	47,3
	Bac	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Ensemble	7,8	6,6	17,8	8,7	59,1	11	20,7	21,3	47
Génie civil, mines, travaux publics*	Non diplômé	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	CAP-BEP	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Bac	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Ensemble	6,2	5,7	18,5	6,5	63,1	9,1	16,8	23,8	50,3
Bâtiment : construction et couverture	Non diplômé	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	CAP-BEP	11,9	11,9	5,4	9,2	73,5	0,4	22,3	24,3	53
	Bac	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Ensemble	2,9	12,5	12,8	10,3	61,5	6,1	22,6	24,8	46,5
Bâtiment : finitions	Non diplômé	10,9	18,2	17,8	7,8	45,4	15,5	26,1	30,5	27,8
	CAP-BEP	3,8	8,7	11,3	17	59,2	7	17,5	23,1	52,4
	Bac	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Ensemble	6,4	12,1	13,7	12,8	55	10,1	20,6	25	44,3

Spécialité de formation (*)	Au cours de leurs trois premières années de vie active, ils ont passé en emploi...				Typologie de stabilisation en emploi (**)					
	Niveau de formation	Aucun mois 33 % du temps	Moins de 33 % du temps	entre 33 % et 66 % du temps	entre 66 % et 80 % du temps	plus de 80 % du temps	Éloigné de l'emploi	Non-stabilisation en emploi	Stabilisation en emploi sans EDI	Stabilisation en emploi avec EDI
Travail du bois et de l'ameublement	Non diplômé	12,7	15,7	21,6	14	36	17,6	26,8	25,3	30,3
	CAP-BEP	3,8	6,6	10,6	10,7	68,3	5	20	24	51
	Bac	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Ensemble	6,8	9,3	13,9	11,4	58,7	9,2	21,3	24,5	24,5	45
Habillage, textile, cuir*	Non diplômé	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	CAP-BEP	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Bac	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Ensemble	15,5	24,5	23,6	8,5	27,9	25,3	31,3	21,5	21,5	21,8
Spécialités pluritechnologiques mécaniques-électricité	Non diplômé	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	CAP-BEP	2,9	11,5	11,4	10,8	63,3	9,2	14,9	31	44,9
	Bac	1,3	4,3	11	8,8	74,6	3,5	14,7	26,8	54,9
Ensemble	6,1	9,5	13,3	10,8	60,3	10,9	17,6	31,6	31,6	39,9
Mécanique de précision y.c. aéronautique*	Non diplômé	5,4	25,1	23,8	11,2	34,4	11,5	37,9	27,8	22,7
	CAP-BEP	2,3	6,7	18,9	10,4	61,7	5,6	17,1	34	43,3
	Bac	0,9	7,8	8,5	13,9	68,9	6,1	15,5	27,5	50,9
Ensemble	3,1	14,1	17,8	11,7	53,3	8	24,6	29,8	29,8	37,6
Moteurs et mécanique auto	Non diplômé	3,8	19,5	21,8	13	41,8	13,2	30	30	26,8
	CAP-BEP	2,8	7,9	18,7	9,3	61,3	4,2	23,3	26,7	45,8
	Bac	0,5	4,3	8,6	7,3	79,2	2,7	12,8	14,9	69,7
Ensemble	2,5	10,8	17,1	10	59,6	6,8	22,8	24,7	24,7	45,8
Structures métalliques	Non diplômé	7,1	26,1	22,3	8,5	35,9	20,9	31,5	30,9	16,7
	CAP-BEP	0,8	7,8	16,7	9,1	65,6	4,4	18,7	27,6	49,4
	Bac	1,5	9,6	12,4	5,5	71	2,5	21,3	19,7	56,5
Ensemble	3,5	15,5	18,4	8,4	54,2	10,9	24,2	27,9	27,9	37
Électricité, électronique	Non diplômé	14,6	14,6	25,7	11,7	33,3	18,2	30,9	31,4	19,5
	CAP-BEP	3,1	11,4	17,3	15,3	52,9	9,8	19,5	34,3	36,4
	Bac	0,9	5,7	16,2	10,2	67	4,7	18,3	25,4	51,6
Ensemble	6,1	10,7	19,6	12,6	51	10,9	22,7	30,6	30,6	35,8
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion*	Non diplômé	9	11,6	24,8	16,4	38,3	13,4	31,2	28,8	26,6
	CAP-BEP	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Bac	5,9	12,5	18	15,6	48	9,5	26,2	36,8	27,5
Ensemble	7,1	12,1	20,6	16,1	44,1	11	28,1	33,8	33,8	27,1

Spécialité de formation (*)	Niveau de formation	Au cours de leurs trois premières années de vie active, ils ont passé en emploi...				Typologie de stabilisation en emploi (**)				
		Aucun mois	Moins de 33% du temps	Entre 33% et 66% du temps	Entre 66% et 80% du temps	Plus de 80% du temps	Éloigné de l'emploi	Nonstabilisation en emploi	Stabilisation en emploi sans EDI	Stabilisation en emploi avec EDI
Transport, manutention, magasinage	Non diplômé	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	CAP-BEP	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Bac	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Ensemble	4,6	13,7	11,9	11,5	58,3	11,8	20,1	16,6	51,5
Commerce, vente	Non diplômé	19,5	19,7	23,5	11,6	25,6	25,8	32,8	20,7	20,7
	CAP-BEP	9,2	12	24,2	11,8	42,8	14,8	24,7	27,2	33,3
	Bac	3,6	6,2	18,9	13,5	57,8	4,2	24	24,3	47,5
	Ensemble	10,8	12,8	22,5	12,2	41,7	15,2	26,9	24,5	33,4
Comptabilité, gestion	Non diplômé	14,6	31,8	27,5	4,3	21,8	28,6	39,2	19,9	12,3
	CAP-BEP	9,6	11,7	24,8	13,8	40,1	14	26,2	34,3	25,5
	Bac	6,1	14	18,8	14,8	46,3	9,3	30,2	26,1	34,4
	Ensemble	10,4	19,7	24,1	10,5	35,3	18	32	26,6	23,4
Secrétariat, bureautique	Non diplômé	32,7	23,6	19,5	5,4	18,7	43,6	29,6	13,8	13
	CAP-BEP	15,3	28,2	17,1	11,3	28,1	30,5	24,9	24,5	20,1
	Bac	9,9	15,6	18,7	13,9	42	16,6	25,5	33,2	24,6
	Ensemble	18,4	22,4	18,3	10,5	30,4	29,4	26,5	24,5	19,7
Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	Non diplômé	20,9	28,2	19,7	10,9	20,3	38,9	22,4	29,9	8,7
	CAP-BEP	4,4	11,4	25,8	15,1	43,3	8,3	29	30,6	32,2
	Bac	2,4	7,5	21,8	7,5	60,8	6,9	24,2	21,8	47,1
	Ensemble	7,5	14,2	23,9	13	41,4	14,5	26,8	29	29,7
Santé	Non diplômé	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	CAP-BEP	0,9	6	8,4	13	71,7	5,2	10,4	19,1	65,3
	Bac	5,5	12,8	16,8	6,5	58,4	10,9	24,2	24,8	40,2
	Ensemble	5,1	13,6	15,9	8,1	57,3	10,4	24,3	24,2	41,1
Travail social*	Non diplômé	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	CAP-BEP	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Bac	2,7	5,8	12,9	8,2	70,5	3,5	18,1	28,6	49,8
	Ensemble	3,7	10,2	14,8	9,2	62,1	7	19,2	35	38,8
Accueil, hôtellerie, tourisme	Non diplômé	26,2	11,5	17,9	14,6	29,8	29,2	22	25,8	23
	CAP-BEP	6,1	12,7	15,4	16,2	49,5	9,3	31,9	21,1	37,7
	Bac	1	7,6	21,4	15,9	54,1	1,9	37,4	24,4	36,4
	Ensemble	9,7	10,5	18,3	15,6	46	12	31,1	23,7	33,3

Spécialité de formation (*)	Au cours de leurs trois premières années de vie active, ils ont passé en emploi...				Typologie de stabilisation en emploi (**)					
	Niveau de formation	Aucun mois	Moins de 33% du temps	Entre 33% et 66% du temps	Entre 66% et 80% du temps	Plus de 80% du temps	Éloigné de l'emploi	Nonstabilisation en emploi	Stabilisation en emploi sans EDI	Stabilisation en emploi avec EDI
Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes	Non diplômé	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	CAP-BEP	4,3	12,5	22,5	11,5	49,3	8,6	22,1	43,9	25,5
	Bac	,	3,4	16,5	6,6	73,5	,	19,6	20,7	59,7
	Ensemble	4,6	10,6	22,5	10,1	52,2	9	25,2	32,9	32,9
Spécialités des services à la collectivité*	Non diplômé	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	CAP-BEP	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Bac	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Ensemble	18,5	21	19,6	9,8	31	23,3	32,6	22,9	21,2
Ensemble	Non diplômé	18	20	20,9	10,5	30,6	26,4	29,4	25,4	18,8
	CAP-BEP	5,4	11,4	18,5	12,3	52,6	10	23,2	29	37,9
	Bac	4,3	8,8	15,8	11,6	59,5	7,6	22,3	25,9	44,3
	Ensemble	9,4	13,6	18,5	11,4	47,1	14,9	25,1	26,8	33,2

Source : enquête Génération 2004, Céreq.

Champ : ensemble de la Génération 2004 sortie du secondaire.

(*) Voir annexe 1 : spécialités de formation et regroupements.

(**) « Stabilisation en emploi avec EDI » : jeunes ayant connu des périodes d'emploi continues d'au moins 18 mois et occupant un emploi à durée indéterminée à la date de l'enquête en 2007 ; « Stabilisation en emploi sans EDI » : jeunes ayant connu des périodes d'emploi continues d'au moins 18 mois mais n'occupant pas un emploi à durée indéterminée à la date de l'enquête en 2007 ; « Non stabilisation en emploi » : jeunes n'ayant connu au mieux que des périodes d'emploi de moins de 18 mois ; « Éloigné de l'emploi » : jeunes ayant travaillé en tout moins de six mois au cours de leurs trois premières années de vie active

Tableau 3
CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS OCCUPÉS EN 2007

<i>Spécialité de formation (*)</i>	<i>Niveau de formation</i>	Proportion d'EDI (**)	Proportion de temps partiel	Salaire mensuel médian en euros pour les emplois à temps plein
Spécialités agriculture, élevage, paysage, forêts*	Non diplômé	ns	ns	ns
	CAP-BEP	54,4	11,4	1 200
	Bac	74,6	8,5	1 250
	Ensemble	62,9	10,2	1 200
Toutes spécialités des transformations*	Non diplômé	ns	ns	ns
	CAP-BEP	ns	ns	ns
	Bac	ns	ns	ns
	Ensemble	43	13,6	1 300
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	Non diplômé	ns	ns	ns
	CAP-BEP	60,4	10,3	1 200
	Bac	ns	ns	ns
	Ensemble	61,5	9,1	1 246
Énergie, génie climatique	Non diplômé	ns	ns	ns
	CAP-BEP	ns	ns	ns
	Bac	ns	ns	ns
	Ensemble	70,5	3,9	1 323
Génie civil, mines, travaux publics*	Non diplômé	ns	ns	ns
	CAP-BEP	ns	ns	ns
	Bac	ns	ns	ns
	Ensemble	72,3	1,8	1 350
Bâtiment : construction et couverture	Non diplômé	ns	ns	ns
	CAP-BEP	71,2	1,1	1 300
	Bac	ns	ns	ns
	Ensemble	64,3	3,1	1 274
Bâtiment : finitions	Non diplômé	ns	ns	ns
	CAP-BEP	73,2	9,6	1 300
	Bac	ns	ns	ns
	Ensemble	68,5	7,1	1 300
Travail du bois et de l'ameublement	Non diplômé	ns	ns	ns
	CAP-BEP	67,4	3,3	1 270
	Bac	ns	ns	ns
	Ensemble	63,8	6,2	1 250
Habillage, textile, cuir*	Non diplômé	ns	ns	ns
	CAP-BEP	ns	ns	ns
	Bac	ns	ns	ns
	Supérieur	ns	ns	ns
Ensemble	44,7	3,9	1 100	
Spécialités pluri technologiques mécaniques-électricité	Non diplômé	ns	ns	ns
	CAP-BEP	ns	ns	ns
	Bac	66	2,5	1 346
	Ensemble	55,7	8,8	1 300
Mécanique de précision y.c. aéronautique*	Non diplômé	46,3	12,6	1 200
	CAP-BEP	57,3	4	1 300
	Bac	64,2	1,6	1 330
	Ensemble	56,4	5,7	1 300
Moteurs et mécanique auto	Non diplômé	47,5	7,2	1 200
	CAP-BEP	64,1	2,9	1 200
	Bac	77,9	1,6	1 300
	Ensemble	63,3	3,8	1 217
Structures métalliques	Non diplômé	38,1	5,1	1 180
	CAP-BEP	62,8	4	1 250
	Bac	70,7	0,9	1 300
	Ensemble	56,2	3,9	1 206

Spécialité de formation (*)	Niveau de formation	Proportion d'EDI (**)	Proportion de temps partiel	Salaire mensuel médian en euros pour les emplois à temps plein
Électricité, électronique	Non diplômé	38,4	15,2	1 300
	CAP-BEP	53,9	4,9	1 254
	Bac	67,7	2,3	1 399
	Ensemble	54,3	6,9	1 300
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion*	Non diplômé	49,9	25,7	1 200
	CAP-BEP	ns	ns	ns
	Bac	46,6	23,7	1 120
	Ensemble	47,9	24,5	1 153
Transport, manutention, magasinage	Non diplômé	ns	ns	ns
	CAP-BEP	ns	ns	ns
	Bac	ns	ns	ns
	Ensemble	73	5,5	1 408
Commerce, vente	Non diplômé	45,1	29,4	1 111
	CAP-BEP	56,3	21,2	1 100
	Bac	67	19,6	1 160
	Ensemble	56,8	22,8	1 120
Comptabilité, gestion	Non diplômé	ns	ns	ns
	CAP-BEP	48,7	18,2	1 196
	Bac	55,8	23,9	1 171
	Ensemble	51,7	22	1 160
Secrétariat, bureautique	Non diplômé	ns	ns	ns
	CAP-BEP	51,5	34,7	1 087
	Bac	43,1	31,9	1 157
	Ensemble	46,9	31,7	1 119
Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	Non diplômé	ns	ns	ns
	CAP-BEP	52,3	29,5	1 200
	Bac	69	30	1 150
	Ensemble	52,6	31,3	1 200
Santé	Non diplômé	ns	ns	ns
	CAP-BEP	81,4	20,2	1 350
	Bac	60,2	16,2	1 200
	Ensemble	62,7	17,2	1 230
Travail social*	Non diplômé	ns	ns	ns
	CAP-BEP	ns	ns	ns
	Bac	64,2	22,1	1 255
	Ensemble	53,4	29,8	1 250
Accueil, hôtellerie, tourisme	Non diplômé	ns	ns	ns
	CAP-BEP	61	20,2	1 200
	Bac	55,7	19	1 246
	Ensemble	57,4	19,7	1 200
Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes	Non diplômé	ns	ns	ns
	CAP-BEP	46	32,3	1 100
	Bac	ns	ns	ns
	Ensemble	58,4	24,5	1 100
Spécialités des services à la collectivité*	Non diplômé	ns	ns	ns
	CAP-BEP	ns	ns	ns
	Bac	ns	ns	ns
	Ensemble	ns	ns	ns
Ensemble	Non diplômé	44,9	19,7	1 192
	CAP-BEP	58	14,5	1 212
	Bac	63,2	14,9	1 250
	Ensemble	56,1	16	1 200

Source : enquête Génération 2004, Céreq. Champ : ensemble de la Génération 2004 sortie du secondaire et occupant un emploi en 2007.

(*) Voir annexe 1 : spécialités de formation et regroupements.

(**) Les EDI, emplois à durée indéterminée, regroupent les contrats à durée indéterminée et les emplois de fonctionnaires.

Tableau 1
FEMMES, APPRENTIS ET ACCÈS À L'EMPLOI

Plus haut diplôme	Proportion de femmes (%)	Proportion d'apprentis (%)	Taux de chômage en 2007 (%)	Proportion de jeunes ayant connu au moins une mission d'intérim	Proportion de jeunes ayant connu au moins un contrat aidé (*) (%)	Temps moyen d'accès au premier emploi (en mois)
Non qualifiés	38,2	11,2	43	22,1	19,9	9,4
Seconde, première, terminale	45,4	4,8	22,5	29,3	22,7	5,6
Non diplômés CAP BEP industriel	10,6	40,2	27,3	46,3	16,7	6
Non diplômés CAP BEP tertiaire	67,6	19,8	37,3	23,2	17,9	8,2
CAP et MC tertiaire	79,2	52	21,9	15,5	25,1	5,4
CAP et MC industriels	8,6	69,5	15,1	34,6	18	3,6
BEP et MC tertiaire	75,4	9,8	21	20,8	18,6	5,4
BEP et MC industriels	10,9	25,1	13,9	42,6	21,8	3,7
Autres niveau V	90,5	1,7	2,3	6	7,4	1,4
Autres niveau IV	30,5	9,1	6,2	5,3	14,5	2,1
Bac général	67,8	10,8	12,3	14,1	25,3	3,9
Bac techno, BT industriel	17,3	11,9	15,8	43,5	22,9	3,3
Bac techno, BT tertiaire	76,9	2,9	14,4	19	33,3	4
Bac pro industriel	8	27,3	7,8	39,1	17,1	2,9
Bac pro tertiaire	71,7	10,5	16,2	24,8	22,7	4
BP et MC industriel	4,6	95	2,6	16,9	14,6	1,3
BP et MC tertiaire	96,5	98,3	5,9	3,1	23,9	1,4

Source : enquête Génération 2004. Céreq

Champ : ensemble de la Génération 2004 sortie du secondaire

(*) Les contrats aidés regroupent les contrats de professionnalisation, les contrats d'apprentissage signés au moins un an après la sortie de formation initiale et les contrats emploi solidarité.

Tableau 2

TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES

	Au cours de leurs trois premières années de vie active, ils ont passé en emploi...				Typologie de stabilisation en emploi (*)				
	Aucun mois	Moins de 33% du temps	Entre 33% et 66% du temps	Entre 66% et 80% du temps	Plus de 80% du temps	Éloigné de l'emploi	Non-stabilisation en emploi	Stabilisation en emploi sans EDI	Stabilisation en emploi avec EDI
<i>Plus haut diplôme</i>									
Non qualifiés	28,2	23,6	20,5	7	20,7	38,5	28,4	22,2	10,9
Seconde, première, terminale	10,4	16	19,8	14,9	38,9	17,4	29,3	28,4	24,9
Non diplômés CAP BEP industriel	9,8	16,7	21,3	12,5	39,7	15,4	30	30,5	24
Non diplômés CAP BEP tertiaire	18,2	22,6	22,8	9,2	27,1	28,1	31,4	19,8	20,6
CAP et MC tertiaire	8	12,2	22,9	12,2	44,6	13,6	25,5	30,4	30,5
CAP et MC industriels	3,9	9	13,5	11	62,6	6,8	20,1	28	45
BEP et MC tertiaire	7,6	14,9	22	13,6	41,9	13,8	26,2	29	30,9
BEP et MC industriels	3,2	9,4	17,6	12,2	57,7	7,4	22,1	29,3	41,3
Autres niveau V	1,1	1,8	7	6	84,1	1,1	3,9	27	68
Autres niveau IV	3,9	6,3	12,4	7,9	69,5	4,8	19,6	25,7	49,9
Bac général	14,4	14,4	16,3	10,7	44,2	19,2	23,3	30,5	27,1
Bac techno, BT industriel	2,5	12,7	21,3	10,3	53,2	10,9	24,8	28,1	36,3
Bac techno, BT tertiaire	5,3	13,5	20,2	13	47,9	9,6	30	31,5	28,8
Bac pro industriel	1,2	4,2	11,4	11,7	71,5	3,3	16,8	20,5	59,3
Bac pro tertiaire	4,7	9,1	17,9	13	55,3	7,6	24,7	26,6	41,1
BP et MC industriel	2,1	1,8	6,9	5,1	84,2	3,3	5,5	17,8	73,4
BP et MC tertiaire	0,8	1,8	9,5	4,1	83,8	0,8	10,7	20,6	67,9

Source : enquête Génération 2004, Céreq.

Champ : ensemble de la Génération 2004 sortie du secondaire.

(*) « Stabilisation en emploi avec EDI » : jeunes ayant connu des périodes d'emploi continues d'au moins 18 mois et occupant un emploi à durée indéterminée à la date de l'enquête en 2007 ; « Stabilisation en emploi sans EDI » : jeunes ayant connu des périodes d'emploi continues d'au moins 18 mois mais n'occupant pas un emploi à durée indéterminée à la date de l'enquête en 2007 ; « Non stabilisation en emploi » : jeunes n'ayant connu au mieux que des périodes d'emploi de moins de 18 mois ; « Éloigné de l'emploi » : jeunes ayant travaillé en tout moins de six mois au cours de leurs trois premières années de vie active.

Tableau 3
CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS OCCUPÉS EN 2007

<i>Plus haut diplôme</i>	Proportion d'EDI (*)	Proportion de temps partiel	Salaire mensuel médian en euros pour les emplois à temps plein
Non qualifiés	38,6	27,6	1 148
Seconde, première, terminale	49,1	20	1 200
Non diplômés CAP BEP industriel	45,4	8,8	1 200
Non diplômés CAP BEP tertiaire	49,9	25,3	1 100
CAP et MC tertiaire	51,8	31,5	1 100
CAP et MC industriels	64	6,7	1 250
BEP et MC tertiaire	53,9	23,8	1 200
BEP et MC industriels	58	6	1 254
Autres niveau V	ns	ns	ns
Autres niveau IV	64,9	21,7	1 269
Bac général	48,3	24,4	1 232
Bac techno, BT industriel	60,1	6,6	1 350
Bac techno, BT tertiaire	48,3	24,3	1 200
Bac pro industriel	72,4	4,2	1 300
Bac pro tertiaire	61,8	21,5	1 200
BP et MC industriel	81,1	5,3	1 400
BP et MC tertiaire	79,8	11,8	1 147

Source : enquête Génération 2004. Céreq

Champ : ensemble des jeunes occupant un emploi en 2007.

(*) Les EDI, emplois à durée indéterminée, regroupent les contrats à durée indéterminée et les emplois de fonctionnaires.

Les Notes du
Céreq

CENTRE D'ÉTUDES
ET DE RECHERCHES
SUR LES QUALIFICATIONS

www.cereq.fr

10, place de la Joliette,
BP 21321,
13567 Marseille cedex 02
Tél. 04 91 13 28 28
Fax 04 91 13 28 80

Imprimé par le
Céreq
Marseille
Dépôt légal
2^e trimestre 2009
ISBN : 978-2-11-098141-7
ISSN : 1764-4054

Prix : 10 €